

**AGIR ENSEMBLE PORTE SES FRUITS**  
RAPPORT DE GESTION 2018





<b>Bref aperçu</b>	<b>4</b>
<b>Éditorial</b>	<b>6</b>
<b>Rapport de situation</b>	<b>10</b>
Contexte du marché	12
Groupe Pax	12
Pax Holding	14
Pax Assurance	15
Creadi	22
Perspectives du groupe	22
<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>24</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>50</b>
Konzern	52
• Compte de profits et pertes	53
• Bilan	54
• Tableau des flux de trésorerie	56
• Tableau de variation du capital propre	58
• Annexe aux comptes consolidés	59
• Rapport de l'organe de révision	81
Pax Holding (société coopérative)	83
• Compte de profits et pertes	84
• Bilan	85
• Annexe	86
• Proposition du conseil d'administration	88
• Rapport de l'organe de révision	89

### CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

<b>Forme courte</b>	<b>Dénomination juridique</b>
Pax Placement	Pax SA de Placements
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG

### OÙ NOUS TROUVER ENCORE

[www.pax.ch/rapport-de-gestion](http://www.pax.ch/rapport-de-gestion)

## FAITS MARQUANTS

1.7

**MILLIONS DE CHF**

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

0.5

%

CROISSANCE DES PRIMES BRUTES

885

**MILLIONS DE CHF**

VOLUME DES PRIMES AU COURS DE L'ANNÉE  
SOUS REVUE

17.3

**MILLIONS DE CHF**

DISTRIBUTIONS DES EXCÉDENTS AUX CLIENTS  
À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

572

**MILLIONS DE CHF**

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX  
À LA FIN 2018

8.1

**MILLIARDS DE CHF**

TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

## CHIFFRES CLÉS

### Groupe Pax

	2014 restated	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre de collaborateurs</b>	279	300	320	327	338
<b>Résultat après impôts en millions de CHF</b>	26	17	-12	7	2
<b>Capital propre consolidé en millions de CHF</b>	528	539	529	564	572

### Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

PRIMES EN MILLIONS DE CHF	2014	2015	2016	2017	2018
Primes brutes	770	768	873	881	885
– dont primes prévoyance privée	307	334	355	360	360
– dont primes prévoyance professionnelle	463	434	518	521	525
Nouvelles affaires					
Prévoyance privée	49	54	51	27	26
Prévoyance professionnelle	12	9	15	13	9
<b>Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF</b>	-691	-669	-626	-670	-692
<b>Résultat avant impôts en millions de CHF</b>	3	11	-13	34	9
<b>RÉSERVES EN MILLIONS DE CHF</b>					
Provisions actuarielles	6'683	6'748	6'991	7'345	7'345
– dont pour le compte propre	5'473	5'572	5'816	6'023	6'184
– dont pour le compte et au risque de tiers	1'209	1'176	1'175	1'322	1'161
Provisions pour participation future aux excédents y compris plus-values et moins-values	167	164	157	171	177
<b>Placements de capitaux en millions de CHF</b>	7'419	7'386	7'651	8'091	8'068
– dont pour le compte propre	6'209	6'209	6'476	6'771	6'908

# SOUS LE SIGNE DE LA MOBILITÉ

ÉDITORIAL





**Chère lectrice, cher lecteur,**

En 2018, le groupe Pax a prouvé son efficacité. Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux, les avons atteints et, ce faisant, avons fait bouger bien des choses. Nous avons ainsi investi dans la modernisation de nos systèmes, rendu nos processus plus conviviaux et augmenté notre efficacité de mise en œuvre en introduisant des méthodes de travail agiles.

Nous nous sommes particulièrement attachés à la rentabilité de la croissance des primes. En cette période d'intérêts faibles, nous nous assurons que la croissance du groupe Pax est rentable grâce à une gestion orientée sur la qualité. Là encore, nous avons atteint nos objectifs. Nous avons renforcé notre capacité de risque et augmenté notre volume de primes et ce, malgré des intérêts faibles, des dispositions réglementaires strictes et des conditions contraignantes dans la prévoyance professionnelle. Nous pouvons être fiers de ce bilan. Il montre que les investissements effectués ces dernières années dans notre capacité d'adaptation au changement payent.

**Bénéfice pour le groupe Pax**

En ce qui concerne le résultat financier, le groupe Pax s'est également affirmé. Malgré un environnement économique complexe, nous pouvons afficher un résultat réjouissant. Nous avons réalisé un bénéfice de 1.7 million de CHF et augmenté le capital propre d'environ 1.6 pour cent atteignant ainsi 572.5 millions de CHF. Le groupe Pax est ainsi très solidement paré financièrement.

**Croissance des primes à la Pax Assurance**

D'un point de vue opérationnel, nous maintenons notre cap. Nous avons, sur les deux branches, obtenu une hausse modérée de quelque 0.5 pour cent. Dans l'assurance privée, notre volume de primes avoisine celui de l'année précédente, dans la prévoyance professionnelle, nous avons gagné 0.8 pour cent. La gestion axée sur la qualité des nouvelles affaires et du portefeuille a été poursuivie. Une sélection ciblée du risque garantit à Pax d'obtenir une croissance des primes dans les domaines économiquement pertinents. En témoignent les ventes importantes de produits liés à des participations dans la prévoyance privée, mais également l'évolution positive

dans la structure du portefeuille dans la prévoyance professionnelle.

**Importante sécurité financière pour nos clients**

La capacité de risque de Pax reste excellente. La totalité des exigences du Test suisse de solvabilité (SST) est remplie: Selon l'état provisoire des calculs, le quotient du SST est supérieur à 200 pour cent. Pax dépasse ainsi nettement les capitaux exigés par le SST et offre donc une sécurité financière très importante à ses clients.

**Nouvelle stratégie pour les succès à venir**

En 2018, Pax a mis sur pied la nouvelle stratégie 2019+. La méthode par vagues de la stratégie tient compte du fait que le marché est en constante évolution. Pour réussir dans cet environnement, nous participerons activement au changement. L'objectif est d'anticiper les changements et de mettre les chances à profit de façon ciblée. Nous y parviendrons grâce aux quatre axes stratégiques offres, processus, écosystèmes et collaborateurs. Ils renforceront, à long terme, notre activité centrale en nous permettant de nous concentrer davantage encore sur les exigences du marché. Concrètement, cela signifie: offres sur mesure, processus orientés clients, écosystèmes numériques avec accès conviviaux et nouvelles prestations de service ainsi que collaborateurs axés sur le service. C'est la première fois que nous mettons la stratégie en œuvre avec des méthodes agiles en déterminant des objectifs partiels à intervalles réguliers, en réalisant les étapes du projet une à une et en vérifiant les résultats. De la sorte, nous pouvons mettre nos mesures en œuvre et en tirer profit plus rapidement tout en nous assurant que la stratégie est appliquée avec rigueur.

**Faire bouger les choses ensemble**

Avec le «Pax Spirit», nous renforçons la culture qui porte la stratégie. Tous les collaborateurs sont activement impliqués et peuvent participer. Le potentiel et les compétences des collaborateurs sont ainsi au mieux utilisés de sorte que tous contribuent au succès de la stratégie et à sa mise en œuvre.

**Numérisation au profit des clients**

Au cours de l'année sous revue, Pax a encore fait avancer la numérisation. Différents projets nous ont permis de



poser des jalons décisifs afin de servir encore mieux les partenaires de distribution et les clients grâce à des processus-clé automatisés, des prestations de service conviviales et de nouvelles offres numériques. L'introduction réussie du nouveau système de gestion pour la prévoyance privée en fait notamment partie. Nous améliorons ainsi le service clients et posons les bases pour de futures offres numériques qui permettront à Pax de renforcer sa compétitivité. Le nombre accru de conclusions en ligne «LPP pour start-up» démontre également que Pax sait convaincre par des accès numériques attractifs. Qui plus est, la filiale Creadi a lancé des assurances intelligentes pour les voyages, les objets numériques et les voitures qui peuvent être conclues simplement en ligne.

### Changement au sein du conseil d'administration

Brigitta M. Gadiant, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de nomination et de rémunération ne se présentera pas à la réélection pour un nouveau mandat. Elle fait partie du conseil d'administration depuis 1995, depuis 2014 en tant que présidente du comité de nomination et de rémunération et, depuis 2015, en tant que vice-présidente. Tout au long de son mandat, elle a marqué Pax de façon décisive. Elle a notamment participé au développement de l'entreprise tant par son expertise que par son sens de la politique et a ainsi considérablement contribué à la réussite de Pax. Le conseil d'administration et le comité directeur remercient Brigitta M. Gadiant pour son grand engagement et sa précieuse contribution.

### Le regard tourné vers l'avenir

En 2018, le groupe Pax a obtenu de bons résultats. Nous avons investi de façon ciblée dans le développement de nos systèmes, processus, produits et capacités de nos collaborateurs. Nous en tirerons profit en 2019. Grâce à ces investissements, nous pouvons activement profiter des opportunités et emprunter de nouveaux sentiers. Une grande importance est ici apportée au développement de nos offres. Celles-ci sont encore davantage orientées sur les besoins des clients, avec des prestations attractives même en période d'intérêts faibles. Une grande flexibilité des offres et un accès simple et convivial sont dans ce cas décisifs pour réussir. Nous y parviendrons, entre autres, en développant nos produits

proposés en ligne. L'amélioration de nos processus représente un autre point crucial. Ils seront également orientés de façon plus conséquente encore sur les souhaits de nos partenaires de distribution et de nos clients. Nous allons améliorer notre service clients par des temps de traitements des propositions plus courts, une plus grande efficacité grâce à des processus automatisés et des conseils compétents.

### Réforme nécessaire dans la prévoyance

La réforme de la prévoyance vieillesse devient de plus en plus urgente, car les conditions-cadres ne correspondent plus à la réalité économique depuis longtemps. Ainsi, le taux de conversion dans la prévoyance professionnelle se base-t-il sur une espérance de vie trop courte et des revenus des placements trop élevés. Cela mène à des subventionnements croisés, étrangers au système, des assurés actifs vers les retraités. Vient s'y ajouter le niveau du taux minimal LPP. Il devrait être fixé de manière à pouvoir obtenir un rendement suffisant malgré les dispositions réglementaires qui ne permettent qu'une stratégie de placement défensive. C'est la seule manière de constituer également des réserves de fluctuation de valeur et des provisions nécessaires en plus d'un rendement minimal afin de respecter les exigences légales en matière de retraites. Il faut ici des rectifications fondamentales pour garantir des solutions de prévoyance durables.

### Remerciements

L'année 2018 fut une année riche en événements avec de nombreux défis que le groupe Pax a relevé avec brio. Nous remercions nos clients, délégués et partenaires pour leur confiance ainsi que nos collaborateurs pour leur grand engagement, par lequel ils ont contribué de façon significative à la réussite. Nous continuerons à améliorer ce que nous avons déjà atteint. C'est dans cet esprit que nous restons en mouvement et affrontons activement les défis à venir.



**Daniel O.A. Rüedi**  
Président du conseil  
d'administration



**Peter Kappeler**  
Président du comité  
directorial

# L'AGILITÉ FAIT LA DIFFÉ- RENCE

RAPPORT DE SITUATION





# 1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET CONTEXTE DU MARCHÉ

## 1.1 Environnement économique

Après un premier semestre 2018 solide, l'économie suisse a subi une chute brutale de la croissance au cours du troisième trimestre. Le produit intérieur brut PIB a reculé de 0.2 pour cent par rapport au trimestre précédent.

La raison réside dans le ralentissement économique en Europe d'autant plus que la dynamique de croissance générée par une demande intérieure a fait défaut. Grâce à un bon début au cours du premier semestre, la croissance de l'économie suisse a tout de même été solide en 2018. Le Secrétariat d'État à l'économie SECO table sur un PIB de 2.6 pour cent pour l'année 2018.

## 1.2 Évolutions sur le marché de l'assurance

En 2018, l'assurance suisse a été exposée à différentes zones de tension. Les intérêts faibles ont une fois encore laissé leur empreinte. Trouver des placements qui soient rentables tout en offrant une grande sécurité reste une véritable gageure.

Le cadre réglementaire qui, par ses prescriptions restrictives dans le deuxième pilier réduit la marge de revenu, renforce encore cet état de choses. Qui plus est, l'espérance de vie plus longue des humains et le taux de conversion élevé dans la prévoyance professionnelle entraînent l'augmentation des prestations d'assurance et des réaffectations des assurés actifs vers les retraités.

Dans ce contexte, le secteur suisse de l'assurance peut afficher une évolution positive. Après deux années de recul, le volume de primes a amorcé une croissance, même si celle-ci est modérée. Selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurance (ASA), il a augmenté de quelque 0.7 pour cent. Ce faisant, les deux segments ont évolué différemment. La prévoyance professionnelle a progressé de 0.7 pour cent, la prévoyance privée de 0.5 pour cent.

# 2 GROUPE PAX

En 2018, le groupe Pax a poursuivi le développement dynamique des années précédentes. Il a fait beaucoup de chemin et mis en œuvre avec succès les objectifs visés. En font, entre autres, partie la modernisation de notre environnement informatique, le développement de nos offres dans la prévoyance professionnelle ou l'optimisation du service clientèle. En outre, nous avons défini la nouvelle stratégie 2019+ et introduit des méthodes de travail agiles à l'échelle de Pax pour augmenter notre efficacité. En ce qui concerne la croissance des primes, Pax maintient son cap. Le volume de primes enregistre un plus de 0.5 pour cent.

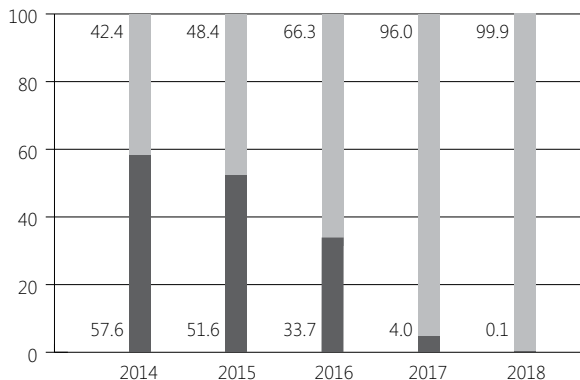
## 2.1 Bénéfice et augmentation du capital propre

Au cours de l'année sous revue, le groupe Pax a réalisé un bénéfice de 1.7 million de CHF. Ce résultat est inférieur à celui de l'année précédente, mais constitue une

### Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance privée

#### Primes uniques

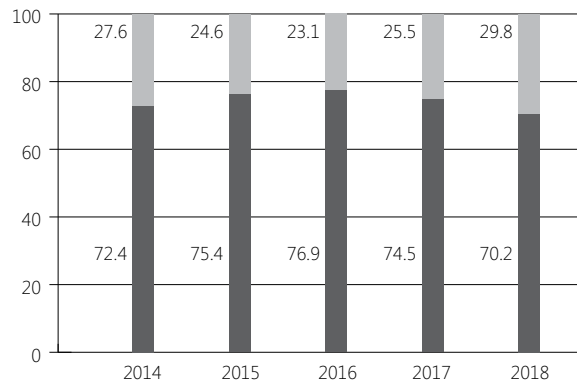
En pour cent



■ Primes uniques liées à des fonds  
■ Primes uniques classiques

#### Primes périodiques

En pour cent



■ Primes périodiques liées à des fonds  
■ Primes périodiques classiques

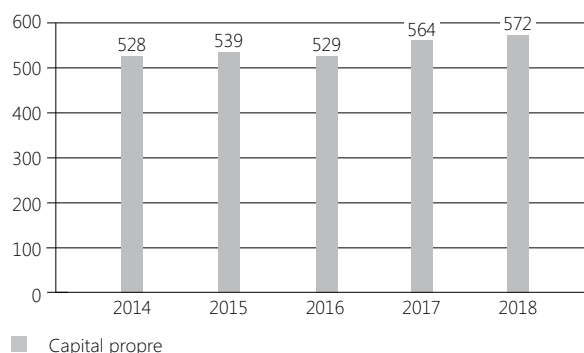
performance réjouissante au vu de l'évolution difficile des marchés des capitaux en 2018.

La part d'actions a été augmentée au cours de l'année sous revue ce qui est une démarche sensée compte tenu des intérêts qui restent faibles. Elle contribue à faire augmenter les rendements à long terme. Le résultat peut toutefois être exposé à des fluctuations plus importantes à court terme. Ainsi, l'effondrement de la Bourse fin 2018 a-t-il entraîné des pertes de valeur du portefeuille d'actions de Pax.

Dans l'ensemble, le groupe Pax est dans une condition financière très solide. Le capital propre a pu être augmenté de 1.6 pour cent pour passer à la somme non négligeable de 572.5 millions de CHF à la fin 2018.

### Groupe Pax – développement du capital propre

En millions de CHF



### 2.2 Avancée du passage au numérique

En 2018, Pax a poursuivi son processus de numérisation des années précédentes et atteint des objectifs importants. C'est ainsi que le nouveau système de gestion pour la prévoyance privée a été introduit avec succès en plus d'un système moderne de gestion des documents pour les prévoyances professionnelle et privée.

Le développement de modèles commerciaux d'un genre nouveau a également été poussé, entre autres par la filiale Creadi qui a développé sa plateforme «simpego». Toutes les mesures ont pour point commun le fait qu'elles mettent l'utilité pour le client au centre des préoccupations que ce soit sous forme de prestations de service améliorées, de processus plus efficaces ou d'offres nouvelles et attractives. Tout cela rend Pax plus compétitive.

### 2.3 Définition de la nouvelle stratégie

En 2018, nous avons mis la nouvelle stratégie 2019+ sur pied. La mise en œuvre de la stratégie par vague tient compte du fait que le marché est en constante évolution. Les nouveaux univers et acteurs du marché, les nouvelles technologies ainsi que les évolutions sur les marchés financiers sont autant de facteurs moteurs. Pour réussir dans cet environnement, Pax veut jouer un rôle actif dans les changements. Les éléments-clés de la stratégie 2019+ constituent la base pour y parvenir: objectifs clairs, phases de planification courtes, résultats rapides vérifiables, flexibilité, orientation clients conséquente et implication des collaborateurs qui participent et prennent davantage leur responsabilité.

La stratégie est fortement ancrée dans l'identité de Pax. Les valeurs de Pax (crédibles, prévoyants, directs), sa vision et sa mission constituent la base sur laquelle la stratégie s'appuie. La priorité va à la vision de Pax de devenir la meilleure assurance de prévoyance de Suisse. Nous y parviendrons grâce aux quatre axes stratégiques offres, processus, écosystèmes et collaborateurs. Ils renforceront, à long terme, l'activité centrale de Pax en se concentrant de façon encore plus systématique sur les exigences du marché.

Ainsi, l'axe «offres» augmente-t-il la plus-value pour les clients et les partenaires de distribution par des solutions encore plus adaptées à leurs besoins. Ce faisant, les offres dépassent également le cadre de la prévoyance traditionnelle en s'adressant avec des prestations de services supplémentaires à des clients dans des écosystèmes numériques.

L'axe «processus» fixe encore plus son attention sur un ensemble de processus plus simples et donc plus conviviaux pour les clients. Les processus doivent être rentables, fiables et ouverts aux écosystèmes numériques.

L'axe «écosystèmes» reliera les offres de prévoyance de façon à créer de nouvelles prestations de service attractives ou des ensembles de prestations. Ainsi, Pax ouvre l'accès à des canaux de vente numérique complémentaires.

Pax atteint tous ces objectifs grâce à des collaborateurs engagés et compétents qui s'impliquent activement.

C'est la clé du quatrième axe. Pax stimule les collaborateurs de façon ciblée pour qu'ensemble, ils fournissent une prestation d'excellence. L'accent mis sur la qualité, de bonnes prestations de service et la disposition à se former en continu constitue le facteur-clé qui contribue à la réussite.

Pour la première fois, la stratégie sera mise en œuvre avec des méthodes agiles. Les étapes des projets sont planifiées et mises en pratique tous les quatre mois. Cela garantit que les résultats s'orientent sur les objectifs stratégiques sur toute la ligne.

#### **2.4 Investissements dans l'avenir**

Les mesures qui ont été mises en pratique en 2018 renforcent la compétitivité du groupe Pax en élargissant son champ d'action afin d'être en mesure de saisir les chances qui s'offrent à lui ou d'en provoquer lui-même. Les investissements dans l'avenir occupent une place importante dans l'activité commerciale du groupe Pax. Le groupe Pax étaye ainsi sa revendication de déterminer son avenir en toute liberté et avec succès. Cela concorde également avec l'idée coopérative qui se concentre sur les intérêts financiers des sociétaires et clients et vise un développement axé sur le long terme.

#### **2.5 Composition du groupe Pax**

Le groupe Pax englobe le Pax Holding (société coopérative), la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et sa filiale Pax Verwaltungen AG ainsi que la Creadi AG. Le Pax Holding est la maison mère qui réunit sous sa direction les différentes filiales. La Pax Assurance se concentre sur les activités de prévoyance, la Pax Verwaltungen AG administre et gère le portefeuille immobilier de Pax pendant que la start-up Creadi AG développe des modèles commerciaux numériques pour le secteur de l'assurance.

En 2018, Pax a augmenté sa participation minoritaire à la Dextra Assurances SA de 25 pour cent à 37.65 pour cent. La Dextra Assurances AG est un assureur direct novateur dans le domaine des offres en ligne pour les assurances véhicules à moteur.

Avec l'élargissement de son engagement financier, Pax renforce un partenariat stratégique à fort potentiel. Il permet à Pax d'accéder au marché de l'assurance en

ligne. Simultanément, la société profite d'un échange de savoir-faire dans le domaine de l'assurance directe en ligne et dans l'exploitation d'offres en ligne.

En 2018, la moyenne des emplois à temps plein (ETP) occupés était de 298.3 pour le groupe Pax (année précédente: 284.2 ETP). Cela inclut les personnels à temps complet et partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales.

### **3 PAX HOLDING**

Le Pax Holding est une société coopérative dont le siège est à Bâle. En tant que société mère, il détient 100 pour cent des parts de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, 100 pour cent de la Creadi AG et 37.65 pour cent de la Dextra Assurances SA.

Grâce à la structure coopérative, le Pax Holding est autonome et peut déterminer son développement durablement. En tant que société coopérative, il appartient à ses clients. Il n'a aucun intérêt d'actionnaires à prendre en compte, mais s'engage uniquement pour la sécurité financière de ses sociétaires et clients qui, en tant que propriétaires, participent à la réussite économique de l'entreprise. Chaque client qui adhère à la société coopérative en concluant une assurance devient sociétaire. En plus de la participation au bénéfice, les sociétaires profitent également d'un droit de regard. Ils peuvent se faire élire en tant que délégués et, de la sorte, influencer l'orientation stratégique de Pax par l'intermédiaire de l'assemblée des délégués.

La durabilité, la solidarité et une activité commerciale équitable constituent les valeurs fondamentales de la gestion d'entreprise. Elles rendent Pax forte – et font sa réussite. Elles garantissent en effet à long terme la sécurité que les clients attendent de la prévoyance privée ou professionnelle.

Fin mars 2017, le Pax Holding a constitué son portefeuille en actions. Au 31 décembre 2018 ce portefeuille, liquidités incluses, portait sur 27.1 millions de CHF (année précédente: 33.5 millions de CHF).

## 4 PAX ASSURANCE

### 4.1 Activité commerciale

Pax ne travaille que sur le marché suisse de l'assurance et se concentre sur des solutions pour les prévoyances privée et professionnelle.

Dans la prévoyance privée, Pax a une solution de prévoyance moderne pour chaque phase de vie qui permet une prévoyance à des conditions équitables. La gamme de produits couvre les besoins essentiels «épargne», «prévoyance», «protection des risques». Pour les solutions de prévoyance liées à des participations, la coopération se fait avec des partenaires de premier choix qui élaborent et gèrent les produits.

Pax propose les solutions de prévoyance professionnelle dans le modèle d'assurance complète. En dépit du contexte difficile, Pax continue à défendre ce modèle. Pax assume ainsi une responsabilité sociopolitique puisque c'est précisément aux plus petites et moyennes entreprises que l'assurance complète offre une protection globale et des garanties étendues dans la prévoyance professionnelle. Contrairement aux institutions de prévoyance (partiellement) autonomes, Pax assume ainsi, en plus des risques vieillesse, décès et invalidité, également les risques liés aux placements. Il est possible ainsi de garantir que les entreprises assurées n'auront pas, même en période de marché des placements volatile, à financer des mesures d'assainissement de leur prévoyance professionnelle.

## PAX ACCORDE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA QUALITÉ DE LA CROISSANCE DES PRIMES.

Pax distribue ses produits par des partenaires indépendants qu'elle suit de près par l'intermédiaire des centres de courtiers et clients. De la sorte, Pax garantit sa présence sur place et s'assure d'une grande qualité des conseils concernant ses solutions de prévoyance. Quelque 700 partenaires indépendants qui collaborent avec Pax bénéficient de services qui sont entièrement axés sur le modèle de distribution.

### 4.2 Prévoyance privée

#### 4.2.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Le niveau des nouvelles affaires dans la prévoyance privée était équivalent à celui de l'année précédente avec un montant brut de 26.4 millions de CHF. Comme en 2017 déjà, la gestion axée sur la qualité des nouvelles affaires et du portefeuille a été maintenue. Cela permet à Pax d'obtenir une croissance des primes dans les domaines économiquement pertinents.

Avec 0.7 million de CHF, les primes du portefeuille ont légèrement augmenté, atteignant un volume de 351 millions de CHF fin 2018. Notre gamme de produits a évolué positivement en ce qui concerne les nouvelles affaires. Pax a ici obtenu une bonne vente de produits liés à des participations. Cela montre que Pax sait convaincre avec des offres attractives même en période d'intérêts faibles. Qui plus est, la part importante de produits préservant le capital améliore la structure du portefeuille, ce qui contribue à la rentabilité.

#### 4.2.2 Développement de produits prévoyance privée

Dans la prévoyance privée, Pax a complètement revu la rente en cas d'incapacité de gain et l'a munie de nouveaux packs attractifs de prestations. L'offre est plus flexible, peut être adaptée à la situation personnelle du client avec encore plus de précision et convainc également par un rapport prix-prestation équitable. Une caractéristique unique est la possibilité de conclure une rente en cas d'incapacité de gain excluant les troubles psychiques que Pax est la première à proposer sur le marché suisse.

Avantage complémentaire, Pax introduira une segmentation supplémentaire. Les clients jusqu'à 28 ans profitent de conditions particulières qui tiennent compte de leur situation de vie. Cela inclut des excédents plus élevés les deux premières années et la possibilité d'augmenter la somme assurée sans nouvelles questions de santé. D'autres prestations de la rente en cas d'incapacité de gain consistent en des primes plus conformes au risque et un droit aux excédents à partir de la première année. Avec la nouvelle rente en cas d'incapacité de gain, Pax renforce son portefeuille par une offre attractive qui augmente la compétitivité. Pax a quasi achevé les travaux

de développement en 2018, le lancement est prévu pour le deuxième trimestre 2019.

En 2018, nous nous sommes également lancés dans le développement d'un système d'offres en ligne pour la prévoyance privée. De la sorte, Pax franchit une nouvelle étape importante en ce qui concerne les voies d'accès et offres nouvelles. Le nouveau système permet d'établir et de souscrire des offres de façon plus rapide et plus simple. Grâce à sa structure modulaire, il est évolutif et permet d'intégrer de nouveaux produits sans tarder. Le nouveau système d'offres sera probablement introduit au cours du quatrième trimestre 2019.

#### 4.2.3 Participation aux excédents

En tant que société coopérative, Pax est au service des intérêts financiers de ses clients et sociétaires. Ceci se reflète dans la politique durable en matière d'excédents qui a été appliquée également en 2018. Ainsi, 5 millions de CHF ont été versés au fonds d'excédents de la prévoyance privée. La distribution aux assurés à partir du fonds d'excédents portait sur 14 millions de CHF (année précédente: 16.3 millions de CHF). Le montant du fonds d'excédents est géré sur une période de plusieurs années afin de garantir une participation constante au résultat. Le montant distribué permet d'assurer une rémunération globale attractive compte tenu du contexte en matière d'intérêts du moment.

### 4.3 Prévoyance professionnelle

#### 4.3.1 Nouvelles affaires et développement du volume de primes

Les nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle ont atteint 9.3 millions de CHF, un chiffre qui est inférieur à celui de l'année précédente. Cette évolution est la conséquence de la politique de souscription sélective qui gère le risque activement et de façon ciblée. Cela se traduit par une croissance durable modérée et une structure améliorée du portefeuille ce qui entraîne une rentabilité accrue. Les primes brutes ont évolué positivement. Par rapport à l'année précédente elles sont passées de 521.1 millions de CHF à 525.6 millions de CHF.

## PAX A SAISI SES OPPORTUNITÉS ET CONTINUÉ SON DÉVELOPPEMENT DURABLE.

#### 4.3.2 Développement de produits prévoyance professionnelle

Au cours de l'année sous revue, Pax a élargi l'offre en ligne dans la prévoyance professionnelle pour start-up. À cet effet, Pax a consulté de jeunes entrepreneurs et orienté son offre encore plus systématiquement sur leur situation de vie. Pax prend leurs besoins en compte avec des packs de prestations supplémentaires qui peuvent être assemblés individuellement et permettent de constituer une couverture sur mesure.

C'est la protection en cas d'invalidité qui est primordiale. Cette protection a été augmentée ce qui, en cas d'invalidité du propriétaire, assure la continuité de la start-up. S'il le désire, le client peut en plus choisir un capital en cas de décès et également augmenter sa part épargne. Le degré d'occupation peut aussi être choisi. Toutes les offres peuvent être souscrites en ligne et ce, à un prix attractif. Elles s'adressent aux créateurs d'entreprise, mais également aux partenaires de distribution qui sont chargés par leurs clients de trouver une solution de prévoyance appropriée. Pour améliorer la convivialité, le processus de conclusion a été simplifié.

En 2018, la nouvelle prévoyance complémentaire a été mise sur le marché. Elle peut être conclue en plus d'un contrat existant chez Pax ou en tant que solution unique, ce qui rend l'offre encore plus attractive.

#### 4.3.3 Fonds de renchérissement

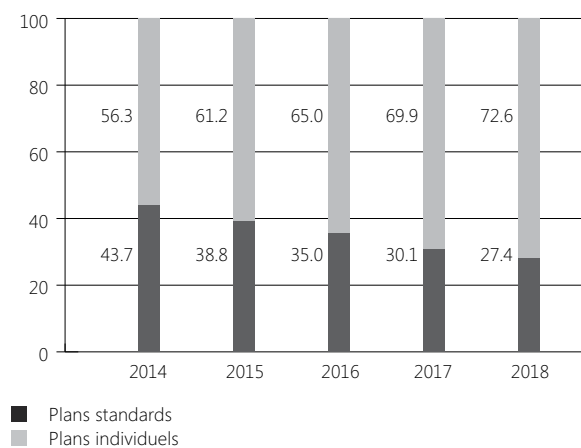
Jusqu'alors, la provision de renchérissement était calculée selon les indications du «Pool pour la garantie des allocations de renchérissement selon LPP» de l'ASA. Entretemps, la surveillance demande des plans commerciaux propres à chaque compagnie pour la provision de renchérissement. C'est pourquoi le pool a été résilié. Il a résulté du premier calcul effectué selon le nouveau plan commercial à la clôture de l'année 2018 une valeur nettement inférieure à celle de la provision de renchérissement existant jusqu'alors. Une partie de la provision a par conséquent pu être dissoute. Les



moyens ainsi libérés ont été attribués dans leur totalité à des renforcements des provisions techniques ou au fonds d'excédents. L'attribution au fonds d'excédents est de ce fait bien plus importante pour 2018 que les années précédentes.

### Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance professionnelle

En pour cent



#### 4.3.4 Participation aux excédents

En 2018, 8.5 millions de CHF (année précédente: 1 million de CHF) ont été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle, ceci en conséquence de la réduction de la provision pour renchérissement. De la sorte, le fonds d'excédents est bien doté, ce qui profitera aux assurés sous forme d'attributions d'excédents dans les années à venir. En 2018, 3.4 millions de CHF ont été versés à partir du fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle (année précédente: 3.5 millions de CHF). L'attribution au fonds d'excédents ainsi que les autres mesures en faveur des assurés font que, par le biais de la «legal quote», les clients participent une fois encore au rendement d'environ 95 pour cent.

## 4.4 Activités sur le marché

### 4.4.1 Distribution

En 2018, la distribution était placée sous le signe de la prospection intensive avec une forte présence sur place, auprès des partenaires de distribution.

Dans la prévoyance professionnelle, nous nous sommes concentrés sur la promotion de la prévoyance complémentaire nouvelle. Ces mesures ont clairement fait ap-

paraître le bénéfice client du produit et ont entraîné un nombre accru de conclusions de prévoyance complémentaire pour 2019. En ce qui concerne les nouveaux contrats, Pax a enregistré une nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Dans la prévoyance privée aussi, nous avons renforcé le dialogue avec les partenaires de distribution. Ce faisant, Pax a réussi à augmenter la vente de produits liés à des participations. Compte tenu des intérêts extrêmement faibles, ceux-ci offrent des perspectives de rendement plus attrayantes.

Pour soutenir les partenaires de distribution, nous avons développé en 2018 «le cockpit client en ligne» et l'avons mis à disposition dans le cadre d'un projet pilote. Avec cet outil, les informations les plus importantes concernant le portefeuille sont facilement consultables, ce qui permet au partenaire de distribution de se tenir au courant de façon simple et ciblée. Une prochaine étape consistera à déployer «le cockpit client en ligne» de sorte que tous les partenaires de distribution en profitent.

Qui plus est, différentes manifestations ont stimulé les échanges entre Pax et ses partenaires de distribution, d'une part à l'occasion de divers séminaires portant sur la prévoyance, les impôts ou les placements financiers et, d'autre part, lors d'un évènement dédié aux courtiers organisé en novembre.

### 4.4.2 Marketing

La campagne sur les valeurs, lancée en deux étapes, a constitué un évènement marketing essentiel. Pax s'est présentée au printemps et à l'automne dans des magazines spécialisés et des suppléments spéciaux avec des annonces sur la «société coopérative». La campagne s'adressait aux partenaires de distribution. Elle traitait des valeurs coopératives telles que solidarité, consultation et participation au résultat. La campagne publicitaire a été soutenue en ligne par de la publicité par bandeaux et une page d'accueil sur le site Web. Le taux important de clics et l'écho positif ont montré que la campagne avait attiré l'attention recherchée du groupe de dialogue.

Les deux magazines contenant des séries d'articles sur les prévoyances privée et professionnelle qui ont été distribués aux partenaires de distribution ont également

été accueillis positivement. Il s'agit là d'articles spécialisés publiés par la «Neue Zürcher Zeitung» et la «Schweizer Versicherung». Avec ces magazines, Pax s'est positionnée avec succès comme partenaire compétent et fiable dans le domaine de la prévoyance. Ces publications sont une aide pour les partenaires de distribution dans leur travail quotidien puisque ces magazines sont facilement utilisés comme source d'information, notamment en raison de la qualité desdites informations mises à disposition par Pax sous forme compacte.

**4.4.3 Engagements de sponsoring**

Nouvellement, Pax s'est engagée auprès des «Rencontres 7<sup>e</sup> Art Lausanne», un évènement cinématographique qui s'est déroulé en mars 2018. Son engagement a procuré une grande visibilité à Pax à l'occasion de cet évènement attractif en Suisse romande qui réunit les fans de cinéma, procure des émotions et s'adresse à un large public. L'écho rencontré auprès des partenaires invités à cet évènement en vue de renforcer les relations a été entièrement positif.

Le sponsoring renouvelé des émissions de jass à la télévision suisse SRF a également contribué à augmenter le degré de notoriété de Pax. Depuis des années, ces émissions en direct sont parmi celles qui attirent le plus grand nombre de spectateurs. Qui plus est, elles s'adressent de plus en plus à un public jeune pour lequel le jass est redevenu tendance. Ces évènements ont été utilisés comme plateformes d'accueil pour les partenaires de distribution qui ont répondu présents aux invitations de Pax avec plaisir.

En 2018, Pax a maintenu son sponsoring du Swiss Student Sustainability Challenge organisé par la Fachhochschule Nordwestschweiz. Sont soutenus des projets qui mettent l'intérêt général et la durabilité en avant – deux valeurs auxquelles Pax est attachée. Les prix en espèces sponsorisés par Pax sont directement investis dans le développement des projets primés.

**4.5 Art Foundation Pax**

La fondation Art Foundation Pax a été créée fin décembre 2017. Elle a vu le jour à l'initiative de Pax qui la soutient financièrement. L'objectif de l'Art Foundation Pax est de promouvoir le jeune art numérique et novateur. Pour ce faire, l'Art Foundation Pax a lancé, en

collaboration avec la Haus der elektronischen Künste Basel (HeK), le Pax Art Award qui a été décerné pour la première fois en juin 2018 à l'occasion de l'Art Basel. Sont encouragés des artistes suisses qui utilisent les technologies des médias dans leurs travaux tout en reflétant d'un œil critique l'impact qu'elles ont.

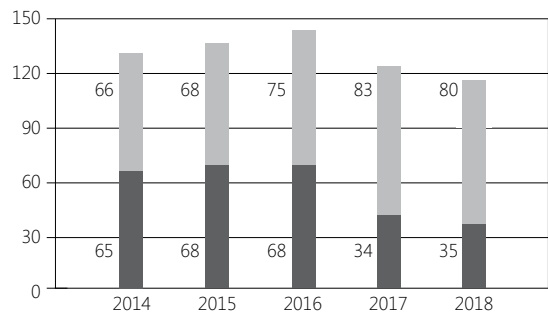
L'Art Foundation Pax poursuit une longue activité de collection d'œuvres d'art de Pax et fournit une contribution essentielle à la culture de l'entreprise et de la société. Le Pax Art Award a été accueilli très favorablement par la presse et le public. Pax a ainsi réussi à positionner le nom de la marque dans l'environnement prestigieux de l'art.

**4.6 Évolution des frais**

Tout comme les nouvelles affaires, les frais de distribution atteignent environ le niveau de l'année précédente. La politique de souscription sélective de Pax s'y reflète également.

**Pax Assurance – évolution des frais**

En millions de CHF



■ Frais de gestion  
 ■ Commissions de production

En ce qui concerne les frais de gestion, les mesures entreprises pour réduire les frais ainsi que la discipline rigoureuse en matière de frais se font ressentir. C'est pourquoi on peut constater un recul. Qui plus est, des mesures de restructuration ont été décidées fin 2018, mesures qui entraînent une diminution du ratio de coûts à moyen terme. Une provision de 1.95 million de CHF a été constituée en vue d'atténuer ces mesures.

## 4.7 Placements de capitaux de l'assurance

### 4.7.1 Situation sur les marchés financiers

Le début d'année 2018 fulgurant a très vite laissé la place au désenchantement. Des intérêts à la hausse aux États-Unis ainsi que la crainte d'une escalade de la guerre commerciale globale ont fait chuter les cours sur les marchés boursiers. Bien que les marchés boursiers aient réussi à récupérer jusqu'à l'automne avec de fortes fluctuations, les cours ont encore une fois fortement baissé en décembre. Ces nouvelles pertes de change étaient dues, outre aux facteurs aggravants mentionnés, aux incertitudes politiques (sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, déficit public de l'Italie, etc.) ainsi qu'à une tendance au ralentissement de la croissance économique globale.

Dans le tourbillon des marchés boursiers, les intérêts se sont également révélés sujets aux fluctuations. La hausse des intérêts au cours du premier semestre a été suivie par un recul. Les intérêts en Suisse, en tenant compte du rendement des obligations de la Confédération, ont oscillé entre +0.22 pour cent et -0.23 pour cent au cours de l'année sous revue.

### 4.7.2 Placements à taux fixes

Sur la base de réflexions de gestion comptable, l'accent principal des nouveaux investissements a une fois encore été mis sur des obligations à plus long terme avec de bonnes notations. Des prêts accordés contre reconnaissance de dette d'institutions de droit public, des obligations d'entreprises ainsi que des hypothèques de premier ordre accordées à des particuliers sont venus les compléter. Les trois placements ont contribué à un rendement global des nouveaux investissements allant au-delà des attentes.

Les risques de change sont gérés activement, mais ils étaient couverts pour la plupart. Une gestion adroite a permis de réduire substantiellement les frais de couverture de devises.

### 4.7.3 Actions

À la fin de l'année, la part d'actions était de 5.4 pour cent. Les rendements des dividendes ont de ce fait été bien supérieurs à ceux de l'année précédente. Les baisses des prix en cours d'année ont été mises à profit

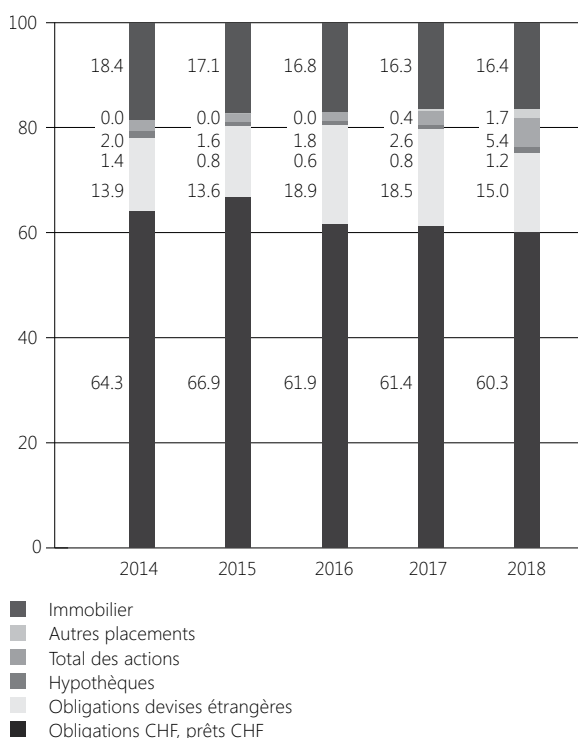
de façon ciblée pour des acquisitions. Le portefeuille d'actions a été couvert systématiquement contre des pertes extrêmes de change au moyen d'une stratégie de dérivés. En raison d'une importante correction du marché, des amortissements ont dû être effectués en décembre. Dans son ensemble, le rendement des actions fut toutefois nettement supérieur à celui du marché.

### 4.7.4 Autres placements

En 2018, nous avons construit petit à petit un portefeuille de placements alternatifs, tels qu' Insurance Linked Securities et Private Debt. En raison du contexte difficile sur le marché, nous nous sommes avant tout concentrés sur des placements qui évoluent indépendamment des classes d'actifs traditionnelles, telles que titres à revenus fixes et actions. Les premières contributions au bénéfice sont attendues dans les années à venir.

## Pax Assurance – structure des placements de capitaux (valeurs comptes consolidés du Konzern)

En pour cent

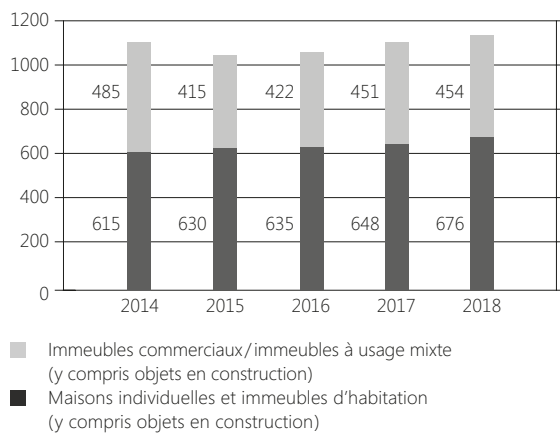


#### 4.7.5 Évolution du parc immobilier

Le portefeuille immobilier représente une source de revenu considérable chez Pax. La part immobilière représente 16.4 pour cent du portefeuille global. À l'instar du marché suisse de l'immobilier, la valeur des biens-fonds a encore une fois augmenté. Le revenu net pris en compte dans le résultat est équivalent à celui de l'année précédente. À contre-courant de la tendance sur le marché, les pertes de loyers sont restées stables grâce à de bonnes locations et d'adroits changements d'affectation pour certains immeubles. En vue d'optimiser le portefeuille à long terme, des projets de rénovation et la construction de nouveaux immeubles ont été poursuivis avec rigueur. Avec une grande part de logements de 60 pour cent, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Avec leur valorisation et leur rendement, les biens-fonds ont fourni une performance très positive.

#### Structure du parc immobilier

En millions de CHF



#### 4.7.6 Résultat des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance pris en compte dans le résultat a diminué par rapport à l'année précédente et porte sur 88.3 millions de CHF (138.3 millions de CHF l'année précédente). La raison principale de cette baisse de rendement réside dans des amortissements d'actions pris en compte dans le résultat en conséquence de la forte correction des marchés des actions en décembre 2018 qui n'a pas suffi à compenser les rendements nettement plus élevés des dividendes. Le résultat de l'année précédente avait en outre été positivement marqué par la vente de la Pax Placement. Les biens immobiliers ont encore bien évolué

en 2018 et ont fourni une contribution positive prise en compte dans le résultat ainsi que des corrections de valeur inscrites au bilan sous forme d'augmentation des réserves de réévaluation qui contribuent à l'augmentation du capital propre. Cela améliore une fois de plus la base financière de l'assurance. À compter de cette année, les frais internes pour la gestion de fortune seront en outre attribués aux charges pour placements de capitaux.

#### 4.8 Test suisse de solvabilité

La capacité de risque de Pax se situe à un niveau très élevé. Le taux du Test suisse de solvabilité (SST) de Pax est un indicateur fiable concernant la capacité à tenir les promesses faites aux assurés de Pax. Plus ce taux est élevé, plus la situation et la sécurité de la compagnie d'assurance sont favorables. Conformément aux calculs au 30 septembre 2018, le taux du Test suisse de solvabilité était largement supérieur à 200 pour cent. Malgré une évolution défavorable des intérêts et des marchés financiers, le taux SST attendu à la fin 2018 devrait également dépasser significativement les 200 pour cent. De ce fait, Pax dépasse très clairement toutes les exigences du SST qui exige un taux minimal de 100 pour cent.

#### 4.9 Mesures organisationnelles

En 2018, Pax a introduit la méthode agile dans la gestion des projets dans le domaine de l'informatique et du développement de produits. Celle-ci se base sur la méthode scrum qui vient du développement informatique et a été également transposée à la mise en œuvre de la stratégie.

Les projets et la mise en pratique des objectifs de la stratégie sont gérés par un processus structuré dont le respect est garanti par des commissions coordonnées entre elles. Le comité directeur définit des objectifs à réaliser dans des laps de temps de quatre mois dits «sprints». Les commissions déterminent ensuite l'ordre de priorité des différents projets.

Dans le domaine informatique, la méthode agile est mise en œuvre par des équipes dites «scrum teams». Elles font en sorte que de nouvelles fonctionnalités soient disponibles à intervalles courts et réguliers sur les systèmes informatiques. Pour Pax et ses clients, cela signifie: de nouvelles offres et prestations de service arrivent plus rapidement sur le marché, et l'efficacité dans

les développements est augmentée. Cela rend Pax plus efficace et compétitive.

#### 4.10 Ressources humaines

Au cours de l'année sous revue, Pax a mis en œuvre de nombreuses mesures pour garantir le savoir-faire des collaborateurs à long terme et augmenter sa compétitivité. Ainsi, le référentiel de compétence a-t-il été axé sur les orientations de la nouvelle stratégie. Ce référentiel constitue la base pour le recrutement, l'offre de perfectionnement ainsi que pour le développement des dirigeants et collaborateurs. Pax s'assure ainsi de disposer des compétences requises pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

Le processus de recrutement a nouvellement été rendu plus efficace. Cela est possible grâce à un outil numérique de recrutement qui permet un processus de recrutement global, allant des exigences du poste à l'évaluation de l'entretien en passant par l'examen de la candidature. Les candidats et Pax profitent de temps de traitement plus rapides et d'une plus importante flexibilité, toutes les étapes pouvant être effectuées en ligne. Depuis 2018, Pax est également présente sur les médias sociaux avec des offres d'emploi. Ainsi, Pax élargit sa sphère de recrutement et se positionne simultanément comme entreprise attractive et moderne.

Dans le cadre de l'introduction des méthodes de travail agiles, Pax développe également sa culture. Avec l'initiative Pax Spirit, les bases pour garantir une mise en œuvre conséquente de la stratégie sont posées. Tous les collaborateurs sont activement impliqués. Prendre part, assumer des responsabilités et collaborer de façon constructive sont autant de points qui font que tous contribuent à long terme au succès de Pax.

#### 4.11 Projets informatiques

L'année 2018 était placée sous le signe du nouveau système de gestion pour la prévoyance privée «PEVA» que Pax a introduit avec succès en été. En clôturant ce projet complexe, Pax a franchi une nouvelle étape importante dans le passage au numérique. Pax gagne ainsi en puissance puisque «PEVA» permet de réagir aux nouveaux besoins des clients, à des exigences réglementaires et à des adaptations de produit de façon rapide et efficace. Cela permet également à Pax de commercialiser rapide-

ment ses propres produits et services novateurs, et profite aux partenaires de distribution et aux clients de Pax qui sont servis plus rapidement, plus en adéquation avec leurs besoins et de façon optimisée.

Le nouveau système de gestion pour la prévoyance privée est une création propre de Pax. Il a généré une activité intense, et la mise en œuvre couronnée de succès prouve les solides performances de Pax. Cela a aussi permis d'acquérir un savoir-faire interne important que Pax pourra mettre à profit pour des projets futurs.

Le nouveau système de gestion des documents a également été introduit avec succès dans les prévoyances professionnelle et privée. Tous les documents sont enregistrés, archivés et gérés de façon centralisée par voie numérique. Cela augmente l'efficacité des processus de travail tout en améliorant la productivité des différentes équipes qui peuvent accéder à des documents de manière rapide et ciblée.

Skype for Business, un système de téléphonie numérique que Pax a introduit au cours du premier semestre 2018, constitue un autre outil.

#### 4.12 Gestion des risques

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, évaluer et gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques de Pax est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les événements imprévisibles et donc incertains qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la capacité de risque et détermine la tolérance aux risques. L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

La Pax Assurance pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opéra-

tions d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale. La gestion financière des risques et la gestion opérationnelle des risques qu'englobe le SCI constituent ensemble la gestion des risques de Pax.

Les principes suivants fondent la gestion financière des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente.
- Les risques importants sont surveillés en permanence.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques. L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'asset liability management et prépare les affaires à l'intention du comité directeur et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une mesure de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

## 5 CREADI

Creadi est une filiale du Pax Holding. Avec pour objectif de rendre l'assurance plus simple, elle se concentre sur de nouveaux modèles commerciaux numériques pour la branche. Pour ce faire, la Creadi AG développe de nouveaux chemins d'accès numériques aux solutions d'assurance.

En 2018, elle a développé encore davantage son marché d'assurances en ligne Simpego. Elle propose, entre autres, de conclure en ligne une assurance voyages in-

telligente. Il suffit que le client saisisse la destination et ses projets de voyage pour que Simpego lui fournisse la protection adéquate pour le voyage – simplement, rapidement et sur mesure.

Fait également partie de l'offre de Simpego, une assurance auto qui convainc avec son scanner novateur de permis de circulation Simpego Snap. Le scanner lit les informations figurant sur le permis de circulation, et celles-ci sont directement intégrées dans la proposition d'assurance. Les clients obtiennent ainsi rapidement et simplement leur offre. Creadi a été récompensée par le DIAMOND Award 2018 pour cette approche d'un nouveau genre. Elle est la première start-up suisse à remporter cette distinction de renom qui est décernée lors de l'évènement insurtech le plus important du monde (DIA) à Munich pour des prestations novatrices.

Dans le cadre de Simpego, des synergies avec l'assureur auto Dextra Assurances SA, dans laquelle Pax détient une participation minoritaire, sont également mises à profit. Ce faisant, des assurances véhicule à moteur de la Dextra Assurances sont proposées sur Simpego tandis que cette dernière prévoit d'utiliser le scanner pour permis de circulation Simpego Snap.

Creadi est une entreprise en construction. Elle est soutenue financièrement par le Pax Holding, elle employait 15 collaborateurs à la fin de l'année sous revue et est inscrite à la FINMA en tant que courtier non lié.

## 6 PERSPECTIVES DU GROUPE

En 2018, le groupe Pax a renforcé sa position et augmenté sa compétitivité et son efficacité par des mesures ciblées. C'est ainsi que le paysage informatique a été modernisé, les processus et offres optimisés et des investissements effectués en vue d'élargir les participations.

Toutes ces activités sont liées à des investissements. Le groupe en profitera en 2019 et à l'avenir en s'appuyant sur ce qui a été atteint et en tirant activement profit de nouvelles opportunités.

Les axes définis dans la nouvelle stratégie en constituent la base. Ils montrent où sont les chances auxquelles il faut s'atteler de façon ciblée. Ce faisant, il est porté une

grande importance à l'extension de la palette de produits. Avec l'introduction du nouveau système de gestion pour la prévoyance privée, Pax dispose d'une application flexible qui permet d'adapter les produits et de mettre rapidement des offres novatrices sur le marché. La priorité est donnée à des prestations qui offrent une plus-value aux clients même dans la situation actuelle des intérêts faibles. Cela signifie avant tout: davantage de liberté dans le choix dans la participation aux marchés financiers entre perspectives de rendement correspondant ou intérêt garanti.

Les offres numériques seront également étoffées. Un nouvel outil d'offres est prévu pour la prévoyance privée dont profiteront les clients finaux au même titre que les partenaires de distribution. L'accès en ligne permet d'établir et de souscrire des offres de façon rapide et simple.

Un deuxième point crucial concerne l'optimisation des processus. Ils doivent devenir encore plus conviviaux ce qui implique des temps de traitement des propositions plus courts, des conseils compétents et des déroulements automatisés apportant davantage d'efficacité.

La modernisation du paysage informatique sera poursuivie. Après la prévoyance privée, nous allons maintenant nous concentrer sur la prévoyance professionnelle. Un nouvel outil de gestion moderne sera introduit pour ce secteur.

Pour finir, notre filiale Creadi continuera de proposer des solutions intelligentes sur sa plateforme Simpego qui rendent le monde de l'assurance plus simple et efficace pour les clients.

Le conseil d'administration et le comité directeur sont persuadés que, grâce aux mesures prévues, le groupe Pax relèvera les défis futurs avec succès. En 2019 encore, les intérêts faibles, les prescriptions réglementaires et l'évolution permanente du marché compteront parmi ceux-là. L'objectif du groupe Pax est de participer activement à ce marché et d'en tirer profit. Cela garantit que le groupe pourra maintenir son développement durable à l'avenir, et ce dans l'intérêt des sociétaires qui participent à la réussite du groupe.



# L'UNION FAIT LA FORCE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE





# STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

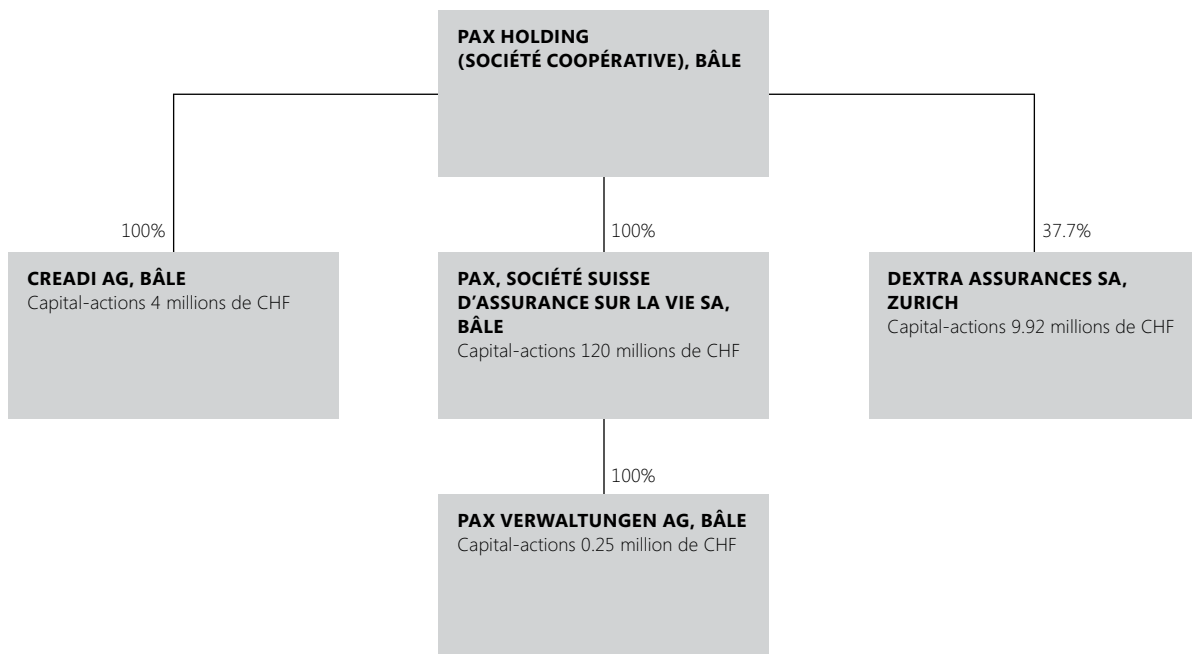
## 1 INTRODUCTION

Il importe beaucoup au Pax Holding de répondre aux grandes exigences éthiques de ses parties prenantes, notamment en matière de gestion et de contrôle responsable et orienté sur les valeurs ainsi que d'établissement compréhensible et transparent de rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Pour des raisons de transparence, le Pax Holding se conforme volontairement au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance.

Les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise suivent la structure thématique de la

directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Exchange Regulation.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb). Par la suite, economiesuisse a présenté, en septembre 2014, une version modifiée du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise qui tient également compte des nouveautés de l'ORAb. Le Pax Holding a intégré ces dispositions dans les statuts de son propre chef. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et au comité directorial. Les statuts, le règlement d'organi-



État au 31.12.2018

sation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web <https://www.pax.ch/Nous-concernant/Pax-Holding-FR/Organes-Pax-Holding/l-assemblee-des-delegues>.

## **2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES**

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse et, en tant que société holding, détient la Pax Assurance à 100 pour cent et la Creadi AG à 100 pour cent. Il participe en outre à raison de 37.7 pour cent à la Dextra Assurances SA. L'entreprise Creadi AG est une start-up insurtech qui se consacre au développement des modèles d'affaires numériques

dans le domaine des assurances de demain. La Dextra Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances de véhicules à moteur.

Les preneurs d'assurance de la Pax Assurance sont les propriétaires (sociétaires) du Pax Holding qui deviennent sociétaires en concluant un contrat.

## **3 STRUCTURE DU CAPITAL**

Le Pax Holding ne détient ni capital sous forme de parts sociales, ni capital de dotation. Il dispose, à la fin 2018, d'un capital propre au bilan de 179 millions de CHF constitué à partir de bénéfices accumulés.

## ORGANES ET COMPÉTENCES

### 1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. De par la conclusion d'un contrat d'assurance avec la Pax Assurance, quelque 150'000 personnes physiques et morales sont membres (sociétaires) du Pax Holding. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire ni aucune autre obligation financière pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients de la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance et sont cooptés par les 80 délégués des clients de la prévoyance privée. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 66 ans révolus. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou qu'organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour précédant l'assemblée ordinaire des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les candidats non élus parmi les clients de la prévoyance professionnelle sont considérés comme candidats suppléants en fonction des voix recueillies. La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2018 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2017–2021».

### 2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les personnes qui le composent sont identiques à celles qui siègent au conseil d'administration de sa filiale à

100 pour cent, la Pax Assurance. Le conseil d'administration doit se composer de personnes dont l'expérience et les connaissances proviennent d'horizons différents. Elles doivent en outre disposer des capacités requises pour garantir qu'elles seront aptes à se faire leur propre opinion dans un dialogue avec le comité directeur. Il importe au conseil d'administration que ses membres soient des personnalités intègres et disposent de solides connaissances financières, professionnelles et spécifiques à la branche, qu'ils aient de l'expérience en matière de gestion stratégique et opérationnelle, qu'ils aient l'esprit visionnaire et des compétences sociales et qu'ils disposent du temps nécessaire pour exercer leur mandat de membre du conseil d'administration avec efficacité et circonspection.

Le conseil d'administration examine périodiquement dans son ensemble la mise en application des exigences citées ainsi que la qualité de ses prestations afin de procéder, si besoin est, à des optimisations supplémentaires. Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration se compose de sept membres. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du conseil d'administration peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

#### 2.2 Liens particuliers et participations réciproques

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directeur, d'une part, et le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats et établit son rapport au conseil d'administration.

### 2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 70 ans révolus. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

### 2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

#### 2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut remettre la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Les obligations principales du conseil d'administration conformément au Code des obligations et aux statuts sont notamment les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions

- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions pour la société dans tous les cas qui ne sont pas, aux termes des statuts ou de la loi, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la totalité de la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des limites légales et statutaires.

L'agenda des réunions est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins quinze jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

Au cours de l'année sous revue, neuf réunions ordinaires se sont tenues. Une décision a été prise par voie de circulation.

#### 2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la

tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange continuellement les informations importantes avec le CEO et il représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés ainsi qu'au comité de révision et de risque. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

#### 2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

##### a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directorial
- Établir les demandes au conseil d'administration global à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir
- Établir les demandes au conseil d'administration global concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués
- Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres

- Présenter des demandes au conseil d'administration global concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration
- Élaboration du règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examen de questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants. Le comité de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis trois fois.

Le président du conseil d'administration ne peut appartenir à ce comité, mais participe en général aux réunions avec voix consultative. Le président du comité directorial prend part avec voix consultative lorsque des sujets du comité directorial sont concernés. La responsable des ressources humaines participe régulièrement aux réunions du CNR. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. Au cours de l'année sous revue il a été fait appel à des conseillers externes pour une réunion. La présidente informe le conseil d'adminis-

tration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il examine en profondeur les comptes annuels et les clôtures intermédiaires. Il décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département finances (CFO), le responsable du département produits & actuariat (CPO) et la responsable du département placements (CIO) participent régulièrement aux réunions avec voix consultative ainsi que le responsable actuaire, le responsable risk management ainsi qu'en cas de besoin le responsable legal & compliance et la révision interne. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis six fois. La révision externe a été représentée à cinq réunions.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

#### 2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des

évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur

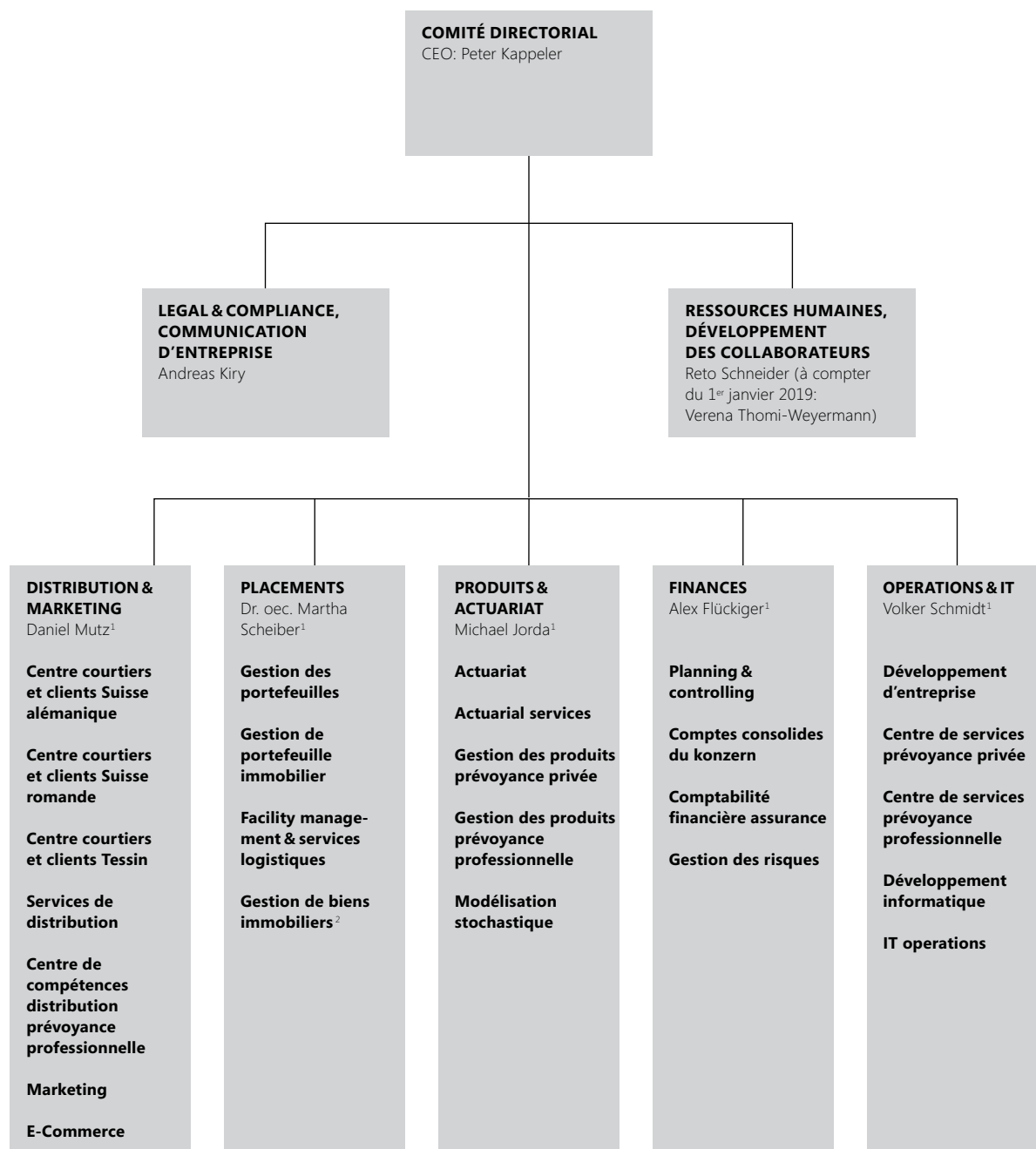
- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et événements importants

Des événements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

### 3 COMITÉ DIRECTORIAL

Sous la direction de son président, le comité directorial concrétise la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding. Il est en outre responsable de la direction opérationnelle et de la gestion des risques du groupe Pax. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

# STRUCTURE DE DIRECTION DE LA PAX ASSURANCE



<sup>1</sup> Membres du comité directorial

<sup>2</sup> Par Pax Verwaltungen AG, filiale de la Pax Assurance



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2017–2021

## Représentants des clients de l'assurance individuelle

<b>AG</b>	<b>Eicher Rolf</b>	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
	<b>Keel Rolf</b>	Bautechniker TS	Rheinfelden
	<b>Kemmerlings Zhanna</b>	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	<b>Lehmann Christoph</b>	Geschäftsführer/Beratung Industrie	Merenschwand
	<b>Waser Dominik</b>	Geschäftsinhaber, Linienspilot, EASA-Testpilot	Seengen
<b>AR</b>	<b>Rechsteiner Urs</b>	Zimmermann	Wolfhalden
<b>AI</b>	<b>Büchler Albin</b>	Selbstständiger Schreiner	Appenzell
<b>BL</b>	<b>Fegble Willi</b>	Rentner	Münchenstein
	<b>Weiss Nyfeler Caroline</b>	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach
<b>BS</b>	<b>Faber Christoph</b>	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
<b>BE</b>	<b>Ammann Hansruedi</b>	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg
	<b>Herzig Urs</b>	Kaufmann Einkauf	Lengnau
	<b>Hostettler Elisabeth</b>	Mediensprecherin	Bern
	<b>Jenni Doris</b>	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg
	<b>Megert Gideon</b>	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	<b>Rentsch Patrizia</b>	Senior Spezialistin Public Affairs	Langnau i. E.
	<b>Schmid Bruno</b>	Lokomotivführer/Ausbildner	Brügg
	<b>Sutter Hans Peter</b>	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	<b>von Ballmoos Andreas</b>	Produktionsleiter	Niederönz
<b>FR</b>	<b>Buchs Silvia</b>	Wirtin	Jaun
	<b>Mesnil Marcel</b>	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
<b>GE</b>	<b>Cutile-Nikolova Ubavka</b>	Employée de banque	Chêne-Bourg
	<b>Nahum Olivier</b>	Consultant	Choulex
	<b>Théodoloz Joël</b>	Directeur	Satigny
<b>GL</b>	<b>Schöpf Karl</b>	Kunststofftechnologe	Obstalden
<b>GR</b>	<b>Lechmann Stefan</b>	Regionalgerichtspräsident	Malans
	<b>Perl Andrin</b>	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Chur
<b>JU</b>	<b>Gigon Valérie</b>	Service consommateurs	Delémont

<b>LU</b>	<b>Bucher Colette</b>	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
	<b>Glanzmann Beat</b>	Gastronom	Wiggen
	<b>Lindemann Christof</b>	Unternehmer / Geschäftsführer	Kriens
	<b>Renggli Felix</b>	Geschäftsführer	Hasle
<b>NE</b>	<b>Krebs Philippe</b>	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
	<b>Wehren Rémy</b>	Technicien SAV sur machines industrielles	Neuchâtel
<b>NW</b>	<b>Locher Anton</b>	Masch.-Ing. FH / Militärpilot	Büren
<b>OW</b>	<b>Thomas Anja</b>	Kaufm. Angestellte	Giswil
<b>SH</b>	<b>Engeler Esther</b>	Managing Partner	Schaffhausen
<b>SZ</b>	<b>Imhof Beatrice</b>	Verkäuferin	Arth
<b>SO</b>	<b>Jäggi Urs</b>	Projektleiter für Förder- und Lagertechnik, Kaderstufe 3	Härkingen
	<b>Kadioglu Ahmet</b>	Maschinenführer	Olten
	<b>Marti Thomas</b>	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr b. Olten
<b>SG</b>	<b>Bosshardt Andreas</b>	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
	<b>Grob Peter</b>	Kaufmann	Rheineck
	<b>Hess Anita</b>	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
	<b>Knaus Hans-Ulrich</b>	Poststellenleiter	Wildhaus
<b>TG</b>	<b>Dähler Michaela</b>	Betriebsökonomin / Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	<b>Gerber Sandra</b>	Personal-Assistentin HR-Servicecenter	Amlikon-Bissegg
	<b>Niederer Heidi</b>	Kindergärtnerin	Müllheim Dorf
<b>TI</b>	<b>Dellamora Alberto</b>	P. chimico	Arbedo
	<b>Landis Josa</b>	Technico di servizio	Cademario
	<b>Nguyen-Quang Dao</b>	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	<b>Pissoglio Luca</b>	Dr. med. Pediatria FMH, sindaco Ascona	Ascona
	<b>Tamagni Paolo</b>	Avvocato indipendente	Bellinzona
<b>UR</b>	<b>Birchler Hanspeter</b>	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
<b>VS</b>	<b>Perruchoud Jean-Yves</b>	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
	<b>Siegenthaler Claude</b>	Student der Betriebsökonomie	Visp
<b>VD</b>	<b>Dénériaz Aniko</b>	Juge assesseur	La Conversion
	<b>Godet Linus</b>	Architecte	Lausanne
	<b>Guagenti Matteo</b>	Secrétaire syndical, responsable secteur industrie	Grandcour
	<b>Pellet Jonathan</b>	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Lully
	<b>Piubellini Claude</b>	Pharmacien indépendant	Pully
	<b>Torralbo Gimeno Cecilia</b>	Consultant IT	Lausanne
	<b>Villetaz Camille</b>	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

<b>ZH</b>	<b>Ammann Thomas</b>	Teamleiter Reha	Wetzikon
	<b>Bettler Markus</b>	Sozialarbeiter	Winterthur
	<b>Breitler Martin</b>	AHV-Revisor	Fehraltorf
	<b>Ernst Christoph</b>	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
	<b>Kramer Marcel</b>	Unternehmer, Inhaber	Schlatt
	<b>Löpfe Markus</b>	Selbstständig im Bereich Eventmanagement und Vertrieb	Bassersdorf
	<b>Möller Claus</b>	Dipl. Ing. FH	Winterthur
	<b>Ochsner Gertrud</b>	Job Coach Supported Employment	Zürich
	<b>Ruggli Beat</b>	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	<b>Vogel Martin</b>	Stv. Leiter Werkstatt, Teamleiter Kranunterhalt	Truttikon
<b>ZG</b>	<b>Schürpf Prisca</b>	Mitarbeiterin bei Suchtmittel-Erkrankten	Hagendorn
<b>FL</b>	<b>Nigg Alfred</b>	Geschäftsführer	Vaduz

### Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

<b>Beltraminelli Andrea</b>	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
<b>Bernhardt Frank</b>	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
<b>Bischof Fabian</b>	Lightplay GmbH, Geschäftsführer M.A. HSG	Wil SG
<b>Fehr Jürg</b>	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
<b>Frei Alfred</b>	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
<b>Fuchs Hannes</b>	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
<b>Herber Christoph</b>	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
<b>Holliger Thomas</b>	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
<b>Jost Ueli</b>	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
<b>Keist Max</b>	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter,	Gossau
<b>Kriech Ulrich</b>	Zimmermann Generalbauunternehmung AG, eidg. dipl. Baumeister, Geschäftsführer	Bern
<b>Küchler Robert</b>	Spiller AG, Geschäftsinhaber	Kriens
<b>Leite Manuel</b>	Garage Carrosserie Burkhalter, Peintre en carrosserie	Le Locle
<b>Liberato Roberto</b>	alphacam swiss GmbH, Geschäftsführer	Widnau
<b>Marty Ruth</b>	Autospritzwerk Knüsel GmbH, Sekretärin	Baar
<b>Rommler Daniel</b>	Oventrop (Schweiz) GmbH, Geschäftsführer	Dietikon
<b>Säckinger Giger Claudia</b>	GS Partner AG, Projekt- und Bauleitung,	Basel
<b>Schmidiger Paul</b>	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
<b>Schuler Ivonne</b>	Norbert Michelotto Malergeschäft, Malerin	Brunnen
<b>Thomi Reto</b>	Nyffenegger Storenfabrik AG, Dipl. El.-Ing. ETHZ, Inhaber	Huttwil BE

État au 31.12.2018

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
<b>Daniel O. A. Rüedi</b>	Président du conseil d'administration	2013	2019	
<b>Brigitta M. Gadiet</b>	Vice-présidente du conseil d'administration	1995	2019	Présidente du comité de nomination et de rémunération
<b>Matteo Inaudi</b>	Membre du conseil d'administration	2012	2019	Membre du comité de nomination et de rémunération
<b>Hans Wey</b>	Membre du conseil d'administration	2013	2019	Président du comité de révision et de risque
<b>Thomas R. Schönbächler</b>	Membre du conseil d'administration	2015	2019	Membre du comité de révision et de risque
<b>Markus Lützelshwab</b>	Membre du conseil d'administration	2016	2019	Membre du comité de révision et de risque
<b>Beat Bühlmann</b>	Membre du conseil d'administration	2018	2019	Membre du comité de nomination et de rémunération
<b>Sophie Leuenberger</b> <b>Claudia Vogt</b>	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration

### Président d'honneur

<b>Gianfranco Balestra</b>	Président d'honneur du conseil d'administration	depuis 2008
----------------------------	---	-------------

État au 31.12.2018



## «EN TANT QUE COOPÉRATIVE, PAX ALLIE SOLIDARITÉ ET RECHERCHE DE PROFIT.»

### Daniel O. A. Rüedi

Président du conseil d'administration, né en 1968, citoyen de Cazis, domicilié à Arlesheim.

Daniel O. A. Rüedi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président et en 2015 président du conseil d'administration. Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable et associé de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers, Bâle, depuis 2008 et vice-président du comité directorial. Il y dirige le domaine

«placements» et est responsable pour tout le secteur «clients».

Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et santé. Qui plus est, Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation des banques suisses et de la Caisse d'allocations familiales banques et il est membre de différents conseils de fondation.

## «SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ SONT LES VALEURS DE BASE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE.»

### **Brigitta M. Gadiant**

Vice-présidente du conseil d'administration, née en 1960, citoyenne de Coire et de Trimmis, domiciliée à Coire.

Brigitta M. Gadiant est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 1995. Elle occupe le poste de vice-présidente depuis 2015. Cette juriste, titulaire d'un diplôme d'études postgrades en droit économique international, est copropriétaire d'un bureau pour les questions de droit, d'organisation et de stratégie. De 1995 à 2011 elle a été membre du Conseil national (PBD, GR).

Brigitta M. Gadiant est présidente du Hochschulrat der Fachhochschule für Technik und Wirtschaft HTW Coire. Elle est membre des conseils d'administration de la Trumpf Schweiz AG, de la Genossenschaft Migros Ostschweiz ainsi que d'autres entreprises non cotées en Bourse. Qui plus est, Brigitta M. Gadiant est membre du conseil de fondation ou de la direction de différentes institutions d'utilité publique.



## «LES ATTENTES ÉTHIQUES DE SES CLIENTS DÉTERMINENT LE TRAVAIL DE PAX.»

### **Matteo Inaudi**

Membre du conseil d'administration, né en 1956, citoyen de Vico Morcote, domicilié à Genève.

Matteo Inaudi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2012. Cet avocat, qui a grandi au Tessin, est partenaire depuis 1995 de l'étude MING HALPÉRIN BURGER INAUDI à Genève. Il pratique à la fois le conseil et la représentation en justice, notamment dans le domaine du droit des sociétés, des contrats et du droit financier y compris dans le droit pénal.

Matteo Inaudi a été élu en 2017 en tant que juge suppléant au sein de l'autorité genevoise de surveillance de la justice. Qui plus est, il est consul honoraire de la République d'Estonie à Genève et cofondateur et directeur administratif du Festival AMADEUS (festival de musique à Genève). Il est en outre legal advisor de l'Association européenne des festivals (EFA) dont le siège est à Bruxelles. Matteo Inaudi est membre du conseil d'administration de diverses entreprises non cotées en Bourse dans les domaines du négoce, des services financiers et de l'immobilier.

## FINANCIÈREMENT, LE GROUPE PAX JOUIT D'UNE ASSISE TRÈS SOLIDE.»

### Hans Wey

Membre du conseil d'administration, né en 1952, citoyen de Schenkon, domicilié à Saint-Gall.

Hans Wey est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. Jusqu'à sa retraite en 2012, cet expert-comptable diplômé fut président du conseil d'administration de Pricewaterhouse-Coopers (PwC) Suisse. Avant cela, il a dirigé le secteur révi-

sion de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Saint-Gall.



## «PAX RESTE STABLE ET COMPÉTITIVE.»

### Thomas R. Schönbächler

Membre du conseil d'administration, né en 1964, citoyen de Zurich, domicilié à Zurich.

Thomas R. Schönbächler est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2015. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant HES) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations

d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits. En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.



## «INVESTIR DANS L'AVENIR EST PLUS IMPORTANT QUE LES BÉNÉFICES À COURT TERME.»

### Markus Lützelschwab

Membre du conseil d'administration, né en 1963, citoyen de Bâle, domicilié à Adliswil.

Markus Lützelschwab est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du Pax Holding (société coopérative) depuis 2016.

Markus Lützelschwab est actuaire qualifié FSA et titulaire d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester. Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans

la réassurance-vie à Swiss Re et PartnerRe, il a pu acquérir une grande expérience des produits et marchés les plus différents et dans la gestion de l'assurance-vie. Ses responsabilités actuelles en tant que membre du comité directorial Vie de PartnerRe comprennent Europe du Nord, centrale et de l'Est, Royaume-Uni, Irlande, Israël, Afrique du Sud.



## «UNE CONNEXION DE L'ANALOGIQUE ET DU NUMÉRIQUE ORIENTÉE CLIENT EST DÉCISIVE.»

### Beat Bühlmann

Membre du conseil d'administration, né en 1975, citoyen de Zoug, domicilié à Zoug.

Beat Bühlmann est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2018. Avec ses profondes connaissances et son expérience dans différents domaines, Beat Bühlmann couvre un large éventail de thèmes qui s'étend de la technologie et de la numérisation à la vente et au domaine marketing/RP. De 2016 à 2018 il était directeur général EMEA de la société de logiciels et de solutions de cloud Evernote GmbH à Zurich. Auparavant, il a occupé différents postes de dirigeant dans les domaines trans-

formation numérique, distribution et marketing en Suisse et à l'étranger. Qui plus est, il exerce des mandats au sein de conseils d'administration dans les domaines marketing, RP, solutions logicielles et télécommunication, et il est auteur de livres et enseigne à différentes universités. Il a étudié les sciences de la télécommunication et informatiques, puis a obtenu un diplôme post-grade en Business Administration (AKAD Zurich) ainsi que le doctorat correspondant à Adélaïde, Australie.



## COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
<b>Peter Kappeler</b>	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
<b>Martha Scheiber, Dr. oec.</b>	CIO, membre du comité directorial	2010	Placements
<b>Michael Jorda</b>	CPO, membre du comité directorial	2005	Produits & actuariat
<b>Alex Flückiger</b>	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
<b>Volker Schmidt</b>	COO, membre du comité directorial	2017	Opérations & IT
<b>Daniel Mutz</b>	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing

État au 31.12.2018



## «PAX S'OUVRE À LA NOUVEAUTÉ ET ŒUVRE POUR LA PRÉVOYANCE DE DEMAIN.»

### **Peter Kappeler**

CEO, ing. dipl. EPF de Zurich, président du comité directorial, né en 1969, de nationalité suisse.

Peter Kappeler est ingénieur EPF et a passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Leben (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz

Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques. Depuis 2011, Peter Kappeler occupe le poste de président des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige l'état-major. De 2011 à août 2017, il a dirigé le département opérations & produits. Il est membre du conseil d'administration de la Dextra Assurances SA et de la Pax Verwaltungen AG.



## «COMME ASSUREUR DE PRÉVOYANCE, PAX INVESTIT DE FAÇON RÉFLÉCHIE ET AVISÉE.»

### Martha Scheiber

CIO, docteur en économie politique, dipl. ès sciences naturelles EPF, responsable Placements, née en 1965, de nationalité suisse.

Martha Scheiber est docteur en économie politique et diplômée en sciences naturelles. Elle a travaillé, entre autres, à la Banque nationale suisse ainsi que dans deux grandes banques suisses, de 2006 à 2010 en tant que gestionnaire des relations clients pour les clients institutionnels. Depuis 2010, Martha Scheiber est membre des comités

directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding. Elle dirige le département placements et est gérante de la Pax Verwaltungen AG. Qui plus est, elle est membre du conseil d'administration ainsi que du comité de risques de la Banque Cantonale Lucernoise et présidente du conseil d'administration de la Pax Verwaltungen AG.



## «LE DÉSIR DE PRÉVOYANCE RESTE UN BESOIN ESSENTIEL.»

### Michael Jorda

CPO, dipl. phil. II (actuaire), responsable Produits & actuariat, né en 1962, de nationalité suisse.

Michael Jorda est actuaire diplômé et a suivi des perfectionnements qui lui ont apporté les diplômes d'expert fédéral en assurances sociales et d'informaticien de gestion. Il a, en outre, passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Il a travaillé comme conseiller dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier dès 1988 avant de rejoindre la Pax Assurance en 1998 en tant que responsable d'un important projet dans le domaine de la gestion

des portefeuilles. Depuis 2005, Michael Jorda est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding. De 2005 à 2010, il a dirigé le département assurances et, de 2010 à août 2017, le département finances. Depuis septembre 2017, il est responsable du département produits & actuariat.



## «PAX VISE UNE PARTICIPATION DURABLE DE SES SOCIÉTAIRES AU RÉSULTAT.»

### Alex Flückiger

CFO, économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable avec diplôme fédéral, responsable Finances, né en 1969, de nationalité suisse.

Alex Flückiger est économiste d'entreprise ESCEA et dispose du diplôme fédéral d'expert-comptable. Il s'est perfectionné à l'Université de Saint-Gall en obtenant le SKU Advanced Management Diploma. En 1997, il a débuté son activité en tant qu'expert-comptable auprès de PwC. De 2002 à 2017, il a occupé, au sein du Zurich Insurance Group, différentes fonctions, entre

autres en tant que Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planning & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département finances.



## «CELUI QUI EST AGILE PEUT FAIRE DU CHANGEMENT UN AVANTAGE.»

### Volker Schmidt

COO, M. A., M. Sc., responsable Opérations & IT, né en 1972, de nationalités suisse et allemande.

Volker Schmidt est économiste diplômé (HES) et dispose d'un Master of Arts en économie et management. Il a complété sa formation par un Executive Master of European and International Business Law (M. B. L. HSG) et un Master of Science (M. Sc.) en psychologie économique. En 2001, il a quitté le conseil aux entreprises pour rejoindre la CSS

Assurance à Lucerne. De 2010 à 2017, il a été membre de la direction du groupe, et responsable du secteur Informatique & Operational Excellence et de la direction de la filiale Sanagate. Depuis septembre 2017, il est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département opérations & IT.



## «PARTENAIRES DE DISTRIBUTION ET CLIENTS DOIVENT SE SENTIR EN BONNES MAINS.»

### **Daniel Mutz**

CSO, MBA, économiste d'entreprise dipl. HES, responsable Distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse.

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Hochschule für Wirtschaft à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow. Avant de rejoindre la Pax Assurance en 2013, il a exercé diverses fonctions de dirigeant dans

l'assurance. Daniel Mutz est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département distribution & marketing. Qui plus est, il est membre du conseil d'administration de la Creadi AG, Bâle.



## DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

### 1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

### 2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

# RÉVISION ET INFORMATION

## 1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne a été transférée dans son intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

## 2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

### 2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA.

### 2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision en 2018 se montent à CHF 553'578 TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 672'840, TVA comprise).

### 2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Ont été payés en plus CHF 71'944, TVA comprise, (année précédente: CHF 58'320, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision; il n'y a pas eu d'autres prestations de service.

## 3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

## 4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion et lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales avec les délégués ont lieu au cours d'une durée de mandat, rencontres au cours desquelles des sujets concernant le groupe Pax sont traités.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

## INDEMNISATIONS

### Indemnités, participations, prêts et crédits

Les paragraphes qui suivent comprennent les teneurs exigées par les statuts et présentent le système de rémunération et son application au cours de l'exercice. Qui plus est, ils renseignent sur les principes généraux et les critères fondamentaux concernant les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs.

### Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 500 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des délégués ou des sociétaires.

### Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont examinés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. Elle tient en outre compte de la responsabilité et du travail occasionné et est en adéquation avec une rentabilité durable. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est en vigueur depuis 2017 et est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Président(e) CA	Vice-président(e) CA	Président comité de révision et de risque	Membre CA
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000
Honoraire comité	L'activité exercée dans un ou plusieurs comités est comprise forfaitairement dans les honoraires annuels.			

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu. Les honoraires touchés par les membres du conseil d'administration du Pax Holding de la part de filiales intégralement consolidées doivent être imputés sur ce montant. Actuellement, les indemnités à imputer sont par conséquent celles versées par la Pax Assurance ainsi que par ses filiales. Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2018, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 725'401 (CHF 676'203 l'année précédente, y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 144'577 (CHF 135'303 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2018 peut être consulté dans le tableau qui suit.

### Indemnisations des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	2018	<b>Total</b> 2017
<b>Daniel O. A. Rüedi</b> Président	270'000	17'405	287'405	287'430
<b>Brigitta M. Gadiant</b> Vice-présidente Présidente du comité de nomination et de rémunération	90'000	5'669	95'669	95'677
<b>Matteo Inaudi</b> Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'252	69'252	69'258
<b>Hans Wey</b> Président du comité de révision et de risque (nouvelle rémunération au prorata à compter d'avril 2017), membre du comité de nomination et de rémunération	85'000	2'826	87'826	85'322
<b>Thomas R. Schönbächler</b> Membre du comité de révision et de risque	65'000	4'252	69'252	69'258
<b>Markus Lützelschwab</b> Membre du comité de révision et de risque	65'000	4'252	69'252	69'258
<b>Beat Bühlmann</b> (au prorata à compter d'avril 2018) Membre du comité de nomination et de rémunération	43'875	2'870	46'745	0
<b>Total conseil d'administration</b>	<b>683'875</b>	<b>41'526</b>	<b>725'401</b>	<b>676'203</b>

Les transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration apparaissent à l'annexe, chiffre 5.6.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

### Comité directorial

#### Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f): les membres du comité directorial touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité des frais forfaitaire ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Qui plus est, les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

### Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue et de la responsabilité de la fonction concernée, de la valeur sur le marché de la fonction concernée et du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que performances.

### Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent applicable lorsque les objectifs commerciaux sont largement dépassés étant possible. Afin de garantir la pérennité commerciale, cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans d'évolution positive des affaires et lorsque le contrat de travail est encore en vigueur à l'expiration de ce délai.

Les objectifs individuels de performance sont déterminés et convenus tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. C'est le CEO qui fixe les objectifs des autres membres du comité directorial. Ils sont approuvés par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget. Ils sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est calculé par la commission de nomination et de rémunération. Le degré d'atteinte de l'objectif peut aller de 0 pour cent à 100 pour cent (tous les objectifs ont été atteints), une indemnité complémentaire pouvant être accordée si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés.

### Prévoyance

Les membres du comité directorial participent à la Pax, Fondation collective LPP, qui offre un niveau de vie adéquat après la retraite ou en cas de maladie et d'incapacité de travail.

### Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient en outre de prestations auxiliaires telles que voiture de fonction ou un abonnement général ainsi qu'une indemnisation forfaitaire des frais conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale. Un membre du comité directorial touche en outre une prime de mobilité, des frais de logement occasionnés dans le cadre de leur activité étant accordés à deux autres membres du comité directorial.

### Rémunérations en 2018

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016. Pour l'exercice 2018, le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 3'899'171 (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2019) y compris allocations pour enfant et de formation professionnelle, frais forfaitaires, part privée voiture de service, abonnement général, une allocation de mobilité, des frais de logement occasionnés dans le cadre de l'activité, un rabais de prime, un anniversaire d'entrée en service, une allocation spéciale ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales (CHF 3'064'562 l'année précédente).



Les charges pour la caisse de pension côté employeur pour les membres du comité directorial portent sur CHF 546'429 (l'année précédente CHF 398'688).

### Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable <sup>1</sup>	Assurances sociales et caisse de pension	Autres paiements (prestations accessoires)	<b>Total</b>	
					2018	2017
<b>Total comité directorial</b>	2'074'718	890'000	748'655	185'798	<b>3'899'171</b>	<b>3'064'562</b>
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	510'120	250'000	156'951	33'687	950'758	904'272

<sup>1</sup> Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

### Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs au niveau des objectifs de l'entreprise, des objectifs inhérents au poste ainsi que des objectifs personnels de développement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont ancrées dans la stratégie d'entreprise et les chiffres stratégiques de la Pax Assurance. Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

# RÉUSSIR

RAPPORT FINANCIER





# PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2018

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires	2017	2018
Primes brutes		880'758	885'213
Part des réassureurs		-3'438	-3'238
Modification des reports de primes		2'207	-1'419
<b>Primes acquises pour le compte propre</b>	2.1	<b>879'527</b>	<b>880'556</b>
<b>Autre produit actuariel</b>		<b>400</b>	<b>997</b>
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-670'434	-691'564
Part des réassureurs		4'255	2'755
Prestations d'assurance versées		-666'179	-688'809
Modification de la provision pour cas d'assurance en suspens		1'953	-3'414
Part des réassureurs		-545	6'243
Modification de la provision pour cas d'assurance en suspens		1'408	2'829
Modification des provisions techniques		-182'958	-143'082
Part des réassureurs		-388	-960
Modification des provisions techniques		-183'346	-144'042
<b>Prestations d'assurance pour le compte propre</b>		<b>-848'117</b>	<b>-830'022</b>
<b>Frais techniques</b>	2.3/5.7 reclassement	<b>-115'169</b>	<b>-115'163</b>
Autres charges		-672	-672
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-11'000	-13'500
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-19'751	-17'344
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	19'751	17'344
<b>Autres charges actuarielles</b>		<b>-11'672</b>	<b>-14'172</b>
<b>Résultat technique des opérations vie</b>		<b>-95'031</b>	<b>-77'804</b>
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	235'468	234'162
Amortissement net des placements de capitaux	2.4	-1'275	-46'935
Charges liées aux placements de capitaux	2.4/5.7 reclassement	-121'776	-107'726
Dépréciations d'immeubles en réalisation	2.4	1'313	0
Produit provenant des placements de capitaux		113'730	79'501
Autres produits financiers	2.5	10'442	10'242
Autres charges financières	2.5	-17'085	-10'007
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-137	-107
Charges extraordinaires	2.5	0	-112
Autres bénéfices financiers	2.5	-6'780	16
<b>Résultat financier</b>		<b>106'950</b>	<b>79'517</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>11'919</b>	<b>1'713</b>
Impôts	2.6	-4'877	33
Parts minoritaires		-288	0
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>6'754</b>	<b>1'746</b>

## BILAN CONSOLIDÉ

### Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2017	31.12.2018
Placements immobiliers	4.1	1'099'396	1'130'838
Participations	4.2	4'938	7'535
Actions et fonds de placement	4.3/5.7, reclassement	204'158	391'093
Titres à revenu fixe	4.3	4'894'252	4'680'965
Autres placements	4.3/5.7, reclassement	26'231	120'034
Prêts à des corporations	4.3	482'000	490'000
Hypothèques	4.3	55'604	84'312
Prêts sur polices		4'330	3'422
Autres investissements financiers		60	72
<b>Placements de capitaux</b>		<b>6'770'969</b>	<b>6'908'271</b>
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.4	1'320'069	1'159'855
Immobilisations corporelles	4.1	219	112
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.5	7'069	6'899
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>8'098'326</b>	<b>8'075'137</b>
Créances provenant des opérations d'assurance	4.6	15'064	20'160
Autres créances		24'990	24'508
Liquidités		160'566	188'071
Actifs de régularisation		88'264	62'321
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>288'884</b>	<b>295'060</b>
<b>Total actifs</b>		<b>8'387'210</b>	<b>8'370'197</b>

**Passifs**

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2017	31.12.2018
Provisions actuarielles pour le compte propre	4.7	5'810'563	5'974'284
Reports de primes	4.8	58'553	59'972
Provisions pour les cas d'assurance en suspens	4.9	124'883	122'866
Parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance		29'087	27'359
<b>Total des provisions actuarielles pour le compte propre</b>		<b>6'023'086</b>	<b>6'184'481</b>
Provisions actuarielles pour les assurances vie liées à des fonds		1'321'973	1'160'705
<b>Total des provisions actuarielles</b>		<b>7'345'059</b>	<b>7'345'186</b>
Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents		71'626	68'060
Plus-values et moins-values (excédents latents)		99'629	108'610
Total provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	171'255	176'670
Dépôts en espèces des sociétés de réassurance		7'049	11'680
Provisions (financières) non techniques	4.11	57'290	60'675
Autres engagements à long terme	4.12	15'000	15'000
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>7'595'653</b>	<b>7'609'211</b>
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.13	184'033	150'442
Acomptes pour ventes de biens-fonds		262	262
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	4.3	9'953	7'801
Autres engagements à court terme		21'445	21'476
Engagements envers des institutions de prévoyance		4'084	20
Total des autres engagements à court terme		35'744	29'559
Passifs de régularisation		8'228	8'496
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>228'005</b>	<b>188'497</b>
<b>Total du capital d'emprunt</b>		<b>7'823'658</b>	<b>7'797'708</b>
Réserves de réévaluation		139'827	147'018
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de bénéfice		366'971	373'725
Bénéfice annuel		6'754	1'746
<b>Total du capital propre</b>	4.14	<b>563'552</b>	<b>572'489</b>
<b>Total passifs</b>		<b>8'387'210</b>	<b>8'370'197</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000	2017	2018
<b>Bénéfice annuel avant parts minoritaires</b>	<b>7'042</b>	<b>1'746</b>
Amortissement sur immobilisations corporelles	137	107
Revalorisation sur placements de capitaux	-43'308	-16'567
Amortissement sur placements de capitaux	44'583	63'502
Participation au résultat organisations associées	191	1'374
Dépréciations d'immeubles en réalisation	-1'313	0
Modification des impôts latents	4'637	238
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	21'405	6'821
- Placements immobiliers	85	-132
- Participations	638	0
- Actions et fonds de placement	-4'031	-11'167
- Titres à revenu fixe, autres placements	24'698	18'120
- Hypothèques	15	0
<b>PROVISIONS</b>	<b>201'390</b>	<b>161'245</b>
+/- Modification des provisions actuarielles pour le compte propre	208'547	163'721
+/- Modification des reports de primes	-2'207	1'419
+/- Modification des provisions pour cas d'assurance en suspens	906	-2'017
+/- Modification des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-480	-1'728
+/- Modification des provisions actuarielles pour assurances-vie liées à des fonds	6'721	-2'585
+/- Modification des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-8'915	-3'565
+/- Modification des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	-657	4'630
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents	-2'525	1'370
<b>FONDS DE ROULEMENT NETS</b>	<b>70'043</b>	<b>-18'170</b>
+/- Modification des créances provenant des opérations d'assurance	1'918	-5'096
+/- Modification des engagements des opérations d'assurance	63'157	-33'591
+/- Modification des immeubles en réalisation	32'191	0
+/- Modification des acomptes pour ventes de biens-fonds	-2'703	0
Report à la page suivante	94'563	-38'687



En CHF 1'000	2017	2018
Report de la page précédente	94'563	-38'687
+/- Modification des dettes bancaires à court terme et hypothèques à taux fixe	-1'000	0
+/- Modification des autres dettes	-443	491
+/- Modification des engagements sur instruments financiers dérivés	-12'717	-2'152
+/- Modification des autres engagements et provisions à court terme	13'883	-4'033
+/- Modification des actifs de régularisation	-26'441	25'943
+/- Modification des passifs de régularisation	2'198	268
<b>Flux de fonds de l'activité d'exploitation</b>	<b>304'807</b>	<b>200'296</b>
<b>PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-444'088</b>	<b>-168'424</b>
Placements immobiliers	-4'129	-12'287
Actions et fonds de placement	-94'934	-225'185
Titres à revenu fixe, autres placements	-284'527	103'124
Prêts à des corporations	-35'000	-8'000
Hypothèques	-23'131	-28'503
Prêts sur polices	1'766	908
Autres investissements financiers	10	-12
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	-4'143	1'531
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>62'186</b>	<b>-4'367</b>
Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur	-130	170
Immobilisations corporelles	-12	0
Achat de participations	-5'230	-4'537
Vente de participations (CHF 165'978'000 déduction faite de CHF 98'420'000 de liquidités cédées)	67'558	0
<b>Flux de fonds de l'activité d'investissement</b>	<b>-381'902</b>	<b>-172'791</b>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Amortissement d'engagements à long terme	-75	0
<b>Flux de fonds de l'activité de financement</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>
<b>Modification du fonds liquidités</b>	<b>-77'170</b>	<b>27'505</b>
<b>Montant initial du fonds liquidités</b>	<b>237'736</b>	<b>160'566</b>
<b>Montant final du fonds liquidités</b>	<b>160'566</b>	<b>188'071</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1000	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, parts minoritaires exclues	Parts minoritaires	Total du capital propre
<b>2017</b>						
<b>État au 1.1.2017</b>	<b>115'480</b>	<b>49'931</b>	<b>363'199</b>	<b>528'610</b>	<b>130'035</b>	<b>658'645</b>
Bénéfice annuel	0	0	6'754	6'754	288	<b>7'042</b>
Vente de sociétés	-3'771	69	3'771	69	0	<b>69</b>
Modification des parts	196	0	0	196	-130'323	<b>-130'127</b>
Modification des réserves de réévaluation	27'922	0	0	27'922	0	<b>27'922</b>
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>139'827</b>	<b>50'000</b>	<b>373'725</b>	<b>563'552</b>	<b>0</b>	<b>563'552</b>
<b>2018</b>						
<b>État au 1.1.2018</b>	<b>139'827</b>	<b>50'000</b>	<b>373'725</b>	<b>563'552</b>	<b>0</b>	<b>563'552</b>
Bénéfice annuel	0	0	1'746	1'746	0	<b>1'746</b>
Modification des réserves de réévaluation	7'191	0		7'191		<b>7'191</b>
<b>État au 31.12.2018</b>	<b>147'018</b>	<b>50'000</b>	<b>375'471</b>	<b>572'489</b>	<b>0</b>	<b>572'489</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

### 1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes consolidés, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

### 1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les participations minoritaires sont prises en compte au prorata selon la méthode de mise en équivalence, un éventuel goodwill est désormais amorti dans les cinq ans.

**Périmètre de consolidation**

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2018</b>
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle <sup>1</sup>	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle <sup>1,2</sup>	4'000	100.00%	100.00%
Pax Verwaltungen AG, Bâle <sup>3</sup>	250	100.00%	100.00%
Dextra Assurances SA, Zurich <sup>4</sup>	9'920	25.00%	37.65%

<sup>1</sup> Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle

<sup>2</sup> Nouvelle entreprise au 17.10.2016

<sup>3</sup> Détenue par la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, depuis le 31.3.2017

<sup>4</sup> Acquisition de la participation au 19.10.2017, 37.65 pour cents atteints en 2018 après augmentation capital et l'acquisition de parts

**Date de clôture**

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

**Structure du groupe**

La structure du groupe n'a pas changé en 2018.

En octobre 2018, le Pax Holding (société coopérative) a participé à l'augmentation du capital de la **Dextra Assurances SA** à Zurich de 8 millions de CHF à 9.92 millions de CHF, le capital-actions est entièrement libéré. En outre, des actions supplémentaires d'un actionnaire tiers ont été acquises en décembre, raison pour laquelle la participation du Pax Holding s'élève maintenant à 37.65 pour cent.

**Transactions avec des personnes proches**

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils

d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

**1.3 Conversion de devises étrangères**

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2018</b>
	CHF	CHF
EUR	1.170	1.127
GBP	n/a	1.256
USD	0.975	0.986
CAD	n/a	0.722
AUD	0.762	0.694
NOK	0.119	0.114
JPY	0.009	0.009

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

**1.4 Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

**Base d'évaluation**

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles. Ce sont fondamentalement les frais d'acquisition voire de production qui constituent la base d'évaluation des comptes consolidés. En sont exclus les placements immobiliers et certains types de placements de capitaux qui sont évalués à la valeur du marché.

**Goodwill**

Un goodwill a été payé lors de l'acquisition des parts de la Dextra Assurances SA. Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata au moment de l'acquisition.

Le goodwill est amorti dans les cinq ans.

**Placements immobiliers**

Il s'agit d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur de marché est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes consolidés.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), d'un flux de trésorerie à venir, d'investissements/CAPEX et d'un taux d'escompte.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

**Placements immobiliers en construction**

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées.

**Participations**

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence).

**Actions et fonds de placement**

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

**Titres à revenu fixe**

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie de réévaluations individuelles.

**Autres placements**

Le groupe Pax acquiert aussi bien des contrats standards traités par les bourses réglementées que des contrats over-the-counter (OTC) traités hors bourse. Il s'agit là de Insurance Linked Securities, Private Debt et Private Equity ainsi que d'opérations à terme sur devises, contrats à terme sur indice boursier et options sur indice boursier.

Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché.

**Hypothèques, prêts**

Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

**Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance**

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

**Immobilisations corporelles**

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

**Frais de conclusion**

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

**Créances provenant des opérations d'assurance**

Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

**Liquidités**

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

**Provisions actuarielles**

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les provisions pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée pour les cas survenus, mais non encore signalés (IBNR).

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

**Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents**  
**Ce poste du bilan contient:**

• **le fonds d'excédents**

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

• **des plus-values et moins-values (excédents latents)**

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial du Code des obligations suisse. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

**Engagements provenant des opérations d'assurance**

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance, dépôts de primes et cautions. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds.

Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

**Provisions (financières) non techniques**

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la

prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds.

La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

**Actifs/passifs de régularisation**

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

**Impôts**

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture consolidée, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 17.7 pour cent (année précédente 17.8 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance.

La date d'entrée en vigueur de la réforme fiscale de Bâle-Ville étant encore inconnue au moment de l'établissement du rapport, les calculs n'ont pas encore été effectués avec les nouveaux taux d'impositions plus faibles.

**Prévoyance en faveur du personnel**

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse (Pax, Fondation collective LPP). Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné.

Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

Pour ce faire, le groupe Pax s'est affilié à la Pax, Fondation collective LPP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **1.5 Estimations et hypothèses**

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des

hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.



## 2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

### 2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2017			2018		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
<b>PRIMES</b>						
Prévoyance privée	359'153	-1'098	358'055	359'209	-872	358'337
Prévoyance professionnelle	521'146	-2'340	518'806	525'609	-2'366	523'243
Autres	459	0	459	395	0	395
<b>Total</b>	<b>880'758</b>	<b>-3'438</b>	<b>877'320</b>	<b>885'213</b>	<b>-3'238</b>	<b>881'975</b>
<b>MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES</b>						
Prévoyance privée	2'241	-35	2'206	-1'365	-56	-1'421
Autres	1	0	1	2	0	2
<b>Total</b>	<b>2'242</b>	<b>-35</b>	<b>2'207</b>	<b>-1'363</b>	<b>-56</b>	<b>-1'419</b>
<b>PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE</b>						
Prévoyance privée	361'394	-1'133	360'261	357'844	-928	356'916
Prévoyance professionnelle	521'146	-2'340	518'806	525'609	-2'366	523'243
Autres	460	0	460	397	0	397
<b>Total</b>	<b>883'000</b>	<b>-3'473</b>	<b>879'527</b>	<b>883'850</b>	<b>-3'294</b>	<b>880'556</b>

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2017		2018		Changement par rapport à l'année précédente
<b>PRIMES PÉRIODIQUES</b>					
Prévoyance privée	344'463		344'513		0.0%
Prévoyance professionnelle	227'762		233'283		2.4%
Autres	459		395		-14.0%
	<b>572'684</b>		<b>578'191</b>		1.0%
<b>PRIMES UNIQUES</b>					
Prévoyance privée	14'690		14'696		0.0%
Prévoyance professionnelle	293'384		292'326		-0.4%
	<b>308'074</b>		<b>307'022</b>		-0.3%
<b>Total primes brutes</b>	<b>880'758</b>		<b>885'213</b>		0.5%

Selon la catégorie de produits, les primes acquises de la prévoyance privée sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
Assurance-vie classique	259'287	248'347	-4.2%
Produits pour lesquels les preneurs d'assurance assument le risque inhérent au placement de capital	102'107	109'497	7.2%
<b>Total</b>	<b>361'394</b>	<b>357'844</b>	-1.0%

## 2.2 Prestations d'assurance brutes versées

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-22'093	-18'777	-15.0%
Échéances	-173'944	-167'928	-3.5%
Rentes de vieillesse et de survivants	-72'529	-76'458	5.4%
Invalidité	-38'461	-40'250	4.7%
Assurance maladie	-218	-215	-1.7%
Indemnités pour annulations de contrats / départs	-363'189	-387'936	6.8%
<b>Total</b>	<b>-670'434</b>	<b>-691'564</b>	3.2%

## 2.3 Frais techniques

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
<b>FRAIS TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION</b>			
Distribution	-43'800	-44'047	0.6%
Charges de personnel service interne	-36'417	-38'584	5.9%
Charges de matériel service interne	-34'952	-32'532	-6.9%
Total service interne	-71'369	-71'116	-0.4%
<b>Total</b>	<b>-115'169</b>	<b>-115'163</b>	-0.0%

Les frais techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les charges de matériel contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure

et l'administration. En 2018, les frais internes pour la gestion de fortune ont été détachés des charges pour conclusion et gestion et attribués aux charges pour placements de capitaux; ceci en vue d'une meilleure comparabilité.

## 2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
<b>PRODUIT PROVENANT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>			
Produit provenant des placements immobiliers	54'178	51'320	-5.3%
Produit des titres	95'217	97'353	2.2%
Produit des hypothèques	1'042	1'392	33.7%
Autres produits de capitaux <sup>2</sup>	282	-882	-412.3%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	63'545	58'720	-7.6%
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux <sup>1</sup>	21'204	26'259	23.8%
	<b>235'468</b>	<b>234'162</b>	-0.6%
<b>AMORTISSEMENT NET DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>			
Revalorisation des placements de capitaux	43'308	16'567	-61.7%
Amortissement des placements de capitaux <sup>3</sup>	-44'583	-63'502	42.4%
	<b>-1'275</b>	<b>-46'935</b>	3'581.4%
<b>CHARGES POUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>			
Frais pour la gestion des placements immobiliers <sup>4</sup>	-12'989	-13'085	0.7%
Frais pour la gestion des titres <sup>4</sup>	-2'633	-2'842	7.9%
Pertes de change sur les placements de capitaux <sup>1</sup>	-93'125	-71'036	-23.7%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux <sup>1</sup>	-13'029	-20'763	59.4%
	<b>-121'776</b>	<b>-107'726</b>	-11.5%
<b>DÉPRÉCIATIONS D'IMMEUBLES EN RÉALISATION</b>	1'313	0	-100.0%
<b>Total</b>	<b>113'730</b>	<b>79'501</b>	-30.1%

<sup>1</sup> Le total des pertes réalisées de -6.8 millions de CHF (année précédente: -21.4 millions de CHF) est représenté selon les catégories de placement dans le tableau des flux de trésorerie.

Ce chiffre résulte, entre autres, de mesures de couverture de change qui servent à atténuer les risques dans le secteur des placements.

Les bénéfices et les pertes sur placements et dérivés se neutralisent en partie pour ce qui est des positions couvertes.

<sup>2</sup> Incl. participation au résultat organisations associées (voir commentaire 4.2)

<sup>3</sup> Incl. amortissement du goodwill sur participation (voir commentaire 4.2)

<sup>4</sup> En 2018, les frais internes pour la gestion de fortune ont été détachés des charges pour conclusion et gestion et attribués aux charges pour placements de capitaux.

**2.5 Résultat financier: autres**

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
<b>AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des intérêts et commissions	10'442	10'242	-1.9%
	<b>10'442</b>	<b>10'242</b>	-1.9%
<b>AUTRES DÉPENSES FINANCIÈRES</b>			
Autres frais d'intérêts	-3'879	-3'872	-0.2%
Dépenses de personnel autres opérations	-2'919	-2'825	-3.2%
Frais de gestion	-10'287	-3'310	-67.8%
	<b>-17'085</b>	<b>-10'007</b>	-41.4%
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>-137</b>	<b>-107</b>	-21.9%
Charges extraordinaires	0	-112	100.0%
<b>Total</b>	<b>-6'780</b>	<b>16</b>	-100.2%

**2.6 Impôts**

En CHF 1'000	2017	2018	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-871	-359	-58.8%
Autres impôts	631	630	-0.2%
Modification des impôts latents	-4'637	-238	-94.9%
<b>Total</b>	<b>-4'877</b>	<b>33</b>	-100.7%

De possibles prétentions fiscales, qui sont encore en suspens, ne sont pas activées. En 2018, plusieurs années passées ont été taxées définitivement, ce qui a fait apparaître un rendement fiscal.

### 3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2017			2018		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Primes brutes	880'758			885'213		
Part des réassureurs	-3'438			-3'238		
Modification des reports de primes	2'207			-1'419		
<b>Primes acquises pour le compte propre</b>	<b>879'527</b>		<b>879'527</b>	<b>880'556</b>		<b>880'556</b>
<b>Autre produit actuariel</b>	<b>400</b>		<b>400</b>	<b>997</b>		<b>997</b>
Prestations d'assurance brutes versées	-670'434			-691'564		
Part des réassureurs	4'255			2'755		
Prestations d'assurance versées			-666'179			-688'809
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	1'953			-3'414		
Part des réassureurs	-545			6'243		
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens			1'408			2'829
Modification des provisions techniques	-182'958			-143'082		
Part des réassureurs	-388			-960		
Modification des provisions techniques			-183'346			-144'042
<b>Prestations d'assurance pour le compte propre</b>			<b>-848'117</b>			<b>-830'022</b>
<b>Charges techniques</b>	<b>-115'169</b>		<b>-115'169</b>	<b>-115'163</b>		<b>-115'163</b>
Autres charges	-672			-672		
Attribution aux provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-11'000			-13'500		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-19'751			-17'344		
Prélèvement des provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	19'751			17'344		
<b>Autres charges actuarielles</b>			<b>-11'672</b>			<b>-14'172</b>
<b>Résultat technique opérations d'assurance-vie</b>			<b>-95'031</b>			<b>-77'804</b>

En CHF 1'000	2017			2018		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Report de la page précédente						
<b>Résultat technique opérations d'assurance-vie</b>			<b>-95'031</b>			<b>-77'804</b>
Produit provenant des placements de capitaux	229'237	6'231		231'592	2'570	
Amortissement net des placements de capitaux	-353	-922		-41'045	-5'890	
Charges liées aux placements de capitaux	-120'104	-1'672		-108'574	848	
Dépréciations d'immeubles en réalisation	0	1'313		0	0	
Autres produits financiers	9'798	644		10'226	16	
Autres charges financières	-8'820	-8'265		-5'630	-4'377	
Amortissement des immobilisations corporelles	-131	-6		-107	0	
Charges extraordinaires	0	0		0	-112	
<b>Résultat financier</b>	<b>109'627</b>	<b>-2'677</b>	<b>106'950</b>	<b>86'462</b>	<b>-6'945</b>	<b>79'517</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>14'596</b>	<b>-2'677</b>	<b>11'919</b>	<b>8'658</b>	<b>-6'945</b>	<b>1'713</b>
Impôts	-4'583	-294	-4'877	43	-10	33
Parts minoritaires		-288	-288		0	0
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>10'013</b>	<b>-3'259</b>	<b>6'754</b>	<b>8'701</b>	<b>-6'955</b>	<b>1'746</b>

Les prévoyances privée et professionnelle de la Pax Assurance sont contenues dans le segment «Opérations d'assurance».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding et des participations de Pax Verwaltungen AG, Creadi AG et Dextra Assurances SA (assurance choses).

## 4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

### 4.1 Tableau des actifs immobilisés

En CHF 1'000	Placements immobiliers provenant des opérations d'assurance Valeur vénale	Placements immobiliers provenant du groupe Pax SA de Placements Valeur vénale	Placements immobiliers Valeur vénale Total	Immobilisations corporelles Valeur d'acquisition
<b>2017</b>				
<b>État au 1.1.2017</b>	<b>1'057'185</b>	<b>184'949</b>	<b>1'242'134</b>	<b>565</b>
Entrées	4'039	6	4'045	12
Modification du périmètre de consolidation	416	-184'351	-183'935	-74
Sorties	0	0	0	-19
Modifications de valeur	37'756	-604	37'152	0
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>1'099'396</b>	<b>0</b>	<b>1'099'396</b>	<b>484</b>
<b>RÉÉVALUATIONS CUMULÉES</b>				
<b>État au 1.1.2017</b>				<b>-167</b>
Sorties				18
Modification du périmètre de consolidation				21
Amortissements				-137
<b>État au 31.12.2017</b>				<b>-265</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2017</b>	<b>1'099'396</b>	<b>0</b>	<b>1'099'396</b>	<b>219</b>
dont en construction pour le portefeuille	12'963	0	12'963	
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	918'838	0	918'838	
<b>2018</b>				
<b>État au 1.1.2018</b>	<b>1'099'396</b>	<b>0</b>	<b>1'099'396</b>	<b>484</b>
Entrées	16'955	0	16'955	0
Sorties	-4'723	0	-4'723	0
Modifications de valeur	19'210	0	19'210	0
<b>État au 31.12.2018</b>	<b>1'130'838</b>	<b>0</b>	<b>1'130'838</b>	<b>484</b>
<b>RÉÉVALUATIONS CUMULÉES</b>				
<b>État au 1.1.2018</b>				<b>-265</b>
Amortissements				-107
<b>État au 31.12.2018</b>				<b>-372</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2018</b>	<b>1'130'838</b>	<b>0</b>	<b>1'130'838</b>	<b>112</b>
dont en construction pour le portefeuille	24'495	0	24'495	
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	931'346	0	931'346	

En raison de la vente de la participation totale en 2017, il n'y a plus de placements immobiliers du groupe Pax Placements à signaler en 2018.

## 4.2 Participations

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	
			Changement par rapport à l'année précédente
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0</b>	<b>4'938</b>	100.0%
Acquisitions	5'230	4'537	-13.3%
Amortissement goodwill	-101	-566	460.0%
Participation au résultat	-191	-1'374	620.5%
<b>État au 31 décembre</b>	<b>4'938</b>	<b>7'535</b>	52.6%

Pour la période en cours depuis l'acquisition de la participation à la Dextra Assurances SA, CHF 667'000 ont été amortis sur le goodwill. Le goodwill subsistant se monte à CHF 4'590'000.

## 4.3 Placements de capitaux

	31.12.2017	31.12.2018	
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>			
En CHF 1'000			Changement par rapport à l'année précédente
<b>ACTIONS ET FONDS DE PLACEMENT</b>			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur marchande	204'158	391'093	91.6%
Valeur d'acquisition	175'963	408'697	132.3%
Les private equities ont été restructurés en autres placements.			
<b>TITRES À REVENU FIXE</b>			
Valeur dans les comptes du Konzern = évaluation amortized cost	4'894'252	4'680'965	-4.4%
Valeur marchande	5'138'443	4'843'197	-5.7%
Valeur d'acquisition	4'985'177	4'769'511	-4.3%
<b>AUTRES PLACEMENTS</b>			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur proche du marché	26'231	120'034	357.6%
Valeur d'acquisition	31'116	126'346	306.0%
<b>Placements private equity</b> compris dans les autres placements			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur marchande	5'554	4'941	-11.0%
Valeur d'acquisition	10'439	9'765	-6.5%
<b>PRÊTS À DES CORPORATIONS</b>			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur nominale moins le ducroire	482'000	490'000	1.7%
Valeur d'acquisition	482'066	490'066	1.7%
<b>HYPOTHÈQUES</b>			
Valeur dans les comptes du Konzern = valeur nominale moins le ducroire	55'604	84'312	51.6%
Valeur d'acquisition	55'810	84'312	51.1%



Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized cost dans les comptes consolidés sont les suivantes (valeurs nominales):

<b>ÉCHÉANCES</b> en CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	plus de 11 ans	Total
État au 31.12.2017	311'214	2'005'623	1'231'729	1'262'858	4'811'424
État au 31.12.2018	374'869	1'837'084	1'115'697	1'284'083	4'611'733

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
- à des fins de couverture	20'677	7'732	-62.6%
<b>Total</b>	<b>20'677</b>	<b>7'732</b>	<b>-62.6%</b>
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	<b>9'953</b>	<b>7'801</b>	-21.6%

#### 4.4 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	Changement par rapport à l'année précédente
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1'175'203</b>	<b>1'320'069</b>	12.3%
Entrées	101'101	44'911	-55.6%
Sorties	-96'958	-46'442	-52.1%
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>4'143</b>	<b>-1'531</b>	<b>-137.0%</b>
Modifications des valeurs du marché non réalisées	140'723	-158'683	-212.8%
<b>État au 31 décembre</b>	<b>1'320'069</b>	<b>1'159'855</b>	<b>-12.1%</b>

D'autres placements d'assurances-vie liées à des participations d'un montant de CHF 4'288'000 (année précédente: CHF 4'146'000) sont compris dans les liquidités.

#### 4.5 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe un contrat d'adhésion à une fondation collective dans laquelle les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de

tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Utilisation	Bilan	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2018	2018	31.12.2017	2017	2018
Institutions de prévoyance	6'899	0	6'899	-170	7'069	-534	-82
<b>Total</b>	<b>6'899</b>	<b>0</b>	<b>6'899</b>	<b>-170</b>	<b>7'069</b>	<b>-534</b>	<b>-82</b>

Au cours de l'année de référence, la réserve de cotisations de l'employeur a porté intérêt à hauteur de CHF 0 (CHF 220'000 l'année précédente).

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax		Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017			2017	2018
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-3'828	-4'040	-3'828
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3'828</b>	<b>-4'040</b>	<b>-3'828</b>

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations d'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels découverts et excédents ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2018.

#### 4.6 Créances provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	4'031	884	-78.1%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	1'347	1'165	-13.5%
Primes arriérées	9'371	13'723	46.4%
Agents et intermédiaires	92	92	0.0%
Réassurance	223	4'296	1'827.3%
<b>Total</b>	<b>15'064</b>	<b>20'160</b>	<b>33.8%</b>

#### 4.7 Provisions actuarielles pour le compte propre

En CHF 1'000	31.12.2017			31.12.2018		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'301'804	-1'779	2'300'025	2'366'856	-1'512	2'365'344
Prévoyance professionnelle	3'508'332	-6'139	3'502'193	3'605'913	-5'446	3'600'467
Autres	8'345	0	8'345	8'473	0	8'473
<b>Total</b>	<b>5'818'481</b>	<b>-7'918</b>	<b>5'810'563</b>	<b>5'981'242</b>	<b>-6'958</b>	<b>5'974'284</b>

#### 4.8 Reports de primes

En CHF 1'000	31.12.2017			31.12.2018		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	59'025	-520	58'505	60'390	-464	59'926
Autres	49	-1	48	47	-1	46
<b>Total</b>	<b>59'074</b>	<b>-521</b>	<b>58'553</b>	<b>60'437</b>	<b>-465</b>	<b>59'972</b>

#### 4.9 Provisions pour les cas d'assurance en suspens

En CHF 1'000	31.12.2017			31.12.2018		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	59'914	0	59'914	59'249	-9	59'240
Prévoyance professionnelle	64'969	0	64'969	69'860	-6'234	63'626
<b>Total</b>	<b>124'883</b>	<b>0</b>	<b>124'883</b>	<b>129'109</b>	<b>-6'243</b>	<b>122'866</b>

#### 4.10 Provisions pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	Changement par rapport à l'année précédente
<b>A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS</b>			
Solde des provisions en début d'année	76'238	67'487	-11.5%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-19'751	-17'344	-12.2%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	11'000	13'500	22.7%
<b>Total</b>	<b>67'487</b>	<b>63'643</b>	<b>-5.7%</b>
<b>B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER</b>			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	4'139	4'417	6.7%
<b>Total</b>	<b>71'626</b>	<b>68'060</b>	<b>-5.0%</b>
<b>C) PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (EXCÉDENTS LATENTS)</b>			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)	99'629	108'610	9.0%
<b>Total</b>	<b>171'255</b>	<b>176'670</b>	<b>3.2%</b>

Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions «prévoyance professionnelle» se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial ont également été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

**4.11 Provisions (financières) non techniques**

En CHF 1'000	Provisions pour le personnel	Autres provisions	Impôts latents	Total
<b>2017</b>				
<b>État au 1.1.2017</b>	<b>2'573</b>	<b>3'695</b>	<b>49'984</b>	<b>56'252</b>
Modification du périmètre de consolidation	-28	0	-6'084	-6'112
Utilisation	-178	-129	0	-307
Changement avec effet sur le résultat	-2'360	-312	4'637	1'965
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	5'492	5'492
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>7</b>	<b>3'254</b>	<b>54'029</b>	<b>57'290</b>

**2018**

<b>État au 1.1.2018</b>	<b>7</b>	<b>3'254</b>	<b>54'029</b>	<b>57'290</b>
Utilisation	-53	-96	0	-149
Changement avec effet sur le résultat	49	1'676	238	1'963
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	1'571	1'571
<b>État au 31.12.2018</b>	<b>3</b>	<b>4'834</b>	<b>55'838</b>	<b>60'675</b>

Fin 2018, des mesures de restructuration ont été décidées. Une provision de 1.95 million de CHF a été constituée en vue de les atténuer.

**4.12 Autres engagements à long terme****2017**

	Taux d'intérêt	2019	2020	Total
<b>ÉCHÉANCES</b>				
En CHF 1'000				
Crédit du marché monétaire BKB	2.18%		15'000	
<b>Total au 31.12.2017</b>		<b>0</b>	<b>15'000</b>	<b>15'000</b>

**2018**

	Taux d'intérêt	2020	2021	Total
<b>ÉCHÉANCES</b>				
En CHF 1'000				
Crédit du marché monétaire BKB	2.18%	15'000		
<b>Total au 31.12.2018</b>		<b>15'000</b>	<b>0</b>	<b>15'000</b>

#### 4.13 Engagements provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018	Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	640	67	-89.6%
Primes payées d'avance	11'280	12'494	10.8%
Engagements envers des fondations collectives	94'711	66'361	-29.9%
Prestations d'assurance non encore versées	12'223	10'199	-16.6%
Dépôts de primes	57'604	54'231	-5.9%
Agents et intermédiaires	7'545	7'090	-6.0%
Autres engagements	30	0	-100.0%
<b>Total</b>	<b>184'033</b>	<b>150'442</b>	<b>-18.3%</b>

#### 4.14 Capital de base

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues, dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

## 5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### 5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

#### a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	20'677	7'732
Engagement découlant d'opérations de change à terme	9'953	7'801

Les liquidités qui précèdent sont destinées à garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devises liés à la date de clôture.

#### b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

### 5.2 Engagements de leasing et bails à long terme ne figurant pas au bilan

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Leasing, fin de contrat 29.2.2020	9	4

### 5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	287'811	213'708

### 5.4 Investment commitments en private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires

peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

En EUR 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Engagements découlant d'investment commitments	730	730

**5.5 Valeurs assurance incendie**

En CHF 1'000	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2018</b>
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	897'822	887'565

**5.6 Entreprises et personnes proches**

En CHF 1'000	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2018</b>
Engagements envers des institutions de prévoyance	4'084	20

**5.7 Reclassements 2017**

En 1'000 CHF	Affectation année précédente	Reclassements	Affectation nouvelle 2017	Affectation 2018
<b>31.12.2017</b>				
<b>BILAN: PRIVATE EQUITY</b>				
Actions et fonds de placement	209'712	-5'554	204'158	391'093
Autres placements	20'677	5'554	26'231	120'034
	<b>230'389</b>	<b>0</b>	<b>230'389</b>	<b>511'127</b>
<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES: FRAIS DE GESTION DE FORTUNE</b>				
Charges techniques	-117'228	2'059	-115'169	-115'163
Charges liées aux placements de capitaux	-119'717	-2'059	-121'776	-107'726
	<b>-236'945</b>	<b>0</b>	<b>-236'945</b>	<b>-222'889</b>

La position «produits structurés et dérivés» avec 20'677'000 de CHF a été renommée «autres placements de capitaux». C'est également là que figurent désormais les placements en private equity de CHF 5'554'000.

En 2018, les frais internes pour la gestion de fortune ont été détachés des charges pour conclusion et gestion et attribués aux charges pour placements de capitaux; ceci en vue d'une meilleure comparabilité. En 2017 le montant de CHF 2'059'000 contient CHF 1'332'000 de dépenses de personnel. Pour 2018, les dépenses de personnel correspondantes portent sur 1'542'000 de CHF.

**5.8 Honoraires de l'organe de révision**

Les honoraires de l'organe de révision KMPG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 553'578, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente: CHF 672'840, TVA comprise).

Ont été payés en plus CHF 71'944, TVA comprise (année précédente: CHF 58'320, TVA comprise), pour des prestations de services proches de la révision, il n'y a pas eu d'autres prestations de service en 2018.

**5.9 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 19 mars 2019.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



**KPMG AG**  
**Financial Services**  
Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zürich

PO Box  
CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des délégués de

**Pax Holding (société coopérative), Bâle**

---

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (aux pages 53 à 80), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Pax Holding (société coopérative), Bâle**  
*Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes consolidés  
à l'Assemblée générale des délégués  
Comptes consolidés 2018*

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Elina Monsch  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, le 19 mars 2019

*Annexe :*

Comptes consolidés constitués du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé, du tableau de financement consolidé, du tableau de variation du capital propre consolidé et de l'annexe

# PAX HOLDING

LES COMPTES ANNUELS 2018

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	2017	2018
Produit de participation	102'220	2'000
Revenu des intérêts des prêts	615	544
Produit des titres	544	913
Revenu des intérêts	5	-3
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	281	448
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	1'618	2'371
<b>Produits des placements de capitaux</b>	<b>105'283</b>	<b>6'273</b>
Revalorisation des placements de capitaux	242	-
Amortissements des placements de capitaux	-5'267	-4'183
<b>Amortissement net des placements de capitaux</b>	<b>-5'025</b>	<b>-4'183</b>
Frais externes de gestion	-133	-43
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-79	-139
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-1'057	-220
<b>Dépenses pour les placements de capitaux</b>	<b>-1'269</b>	<b>-402</b>
Autres produits financiers	0	10
<b>Produit financier</b>	<b>98'989</b>	<b>1'698</b>
Frais d'organes et de gestion	-3'015	-1'030
Autres dépenses financières	-332	-332
<b>Résultat annuel avant impôts</b>	<b>95'642</b>	<b>336</b>
Impôts	-47	-144
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>95'595</b>	<b>192</b>

# BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités	4'168	1'910
Créances vis-à-vis de la Pax Assurance	38	–
Autres créances à court terme	211	317
Actifs de régularisation	188	3
<b>Actifs circulants</b>	<b>4'605</b>	<b>2'230</b>
Titres	26'067	24'279
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	47'000	47'000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
<b>Placements financiers</b>	<b>113'067</b>	<b>111'279</b>
Participations	79'253	86'527
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>192'320</b>	<b>197'806</b>
<b>Total actifs</b>	<b>196'925</b>	<b>200'036</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements envers participations	2'176	4'463
Autres engagements à court terme	40	4
Passifs de régularisation	432	598
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>2'648</b>	<b>5'065</b>
Engagements à long terme portant intérêts	15'000	15'000
Provisions	–	500
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>15'000</b>	<b>15'500</b>
<b>Capital d'emprunt</b>	<b>17'648</b>	<b>20'565</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>74'500</b>	<b>150'000</b>
Report de l'année précédente	9'182	29'279
Bénéfice annuel	95'595	192
<b>Réserve facultative de bénéfices</b>	<b>104'777</b>	<b>29'471</b>
<b>Capital propre</b>	<b>179'277</b>	<b>179'471</b>
<b>Total passifs</b>	<b>196'925</b>	<b>200'036</b>

## ANNEXE

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (article 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

### Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

### Participations

	Quote-part de participation 31.12.2017	Quote-part de participation 31.12.2018	Capital-actions 31.12.2018 En 1'000 CHF	Libéré à
<b>Les participations directes du Holding se composent comme suit:</b>				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	120'000	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.0%	100.0%	4'000	100.0%
Dextra Assurances SA, Zurich	25.0%	37.7%	9'920	100.0%
<b>Remarque</b>				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA participe, pour sa part, à la société suivante: Pax Verwaltungen AG, Bâle		100.0%	250	100.0%

Le 2 novembre 2018, le Pax Holding a participé à l'augmentation du capital de la Dextra Assurances SA à Zurich et a acquis des parts d'un actionnaire tiers en décembre 2018. La participation du Pax Holding a ainsi augmenté de 12.65 pour cent pour atteindre 37.65 pour cent.

**Prêts de rang postérieur**

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	<b>40'000</b>	<b>40'000</b>

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

**Engagements envers des participations**

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	–	1'726
Creadi AG, Bâle	2'176	2'737
	<b>2'176</b>	<b>4'463</b>

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit 2017 de Creadi AG d'un montant de CHF 2'737'000 (année précédente CHF 2'176'000).

**Engagements à long terme portant intérêts**

ÉCHEANCES ET INTÉRÊT En CHF 1'000	Taux d'intérêt	De 1–5 ans	Plus de 5 ans
État au 31.12.2017	2.18%	15'000	–
État au 31.12.2018	2.18%	15'000	–

**Engagements conditionnels**

Dans le cadre de l'imposition TVA de groupe, le Pax Holding est solidairement responsable.

**Nombre de postes à temps plein**

Le Pax Holding n'a aucun salarié.

**Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 19 mars 2019.

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En CHF 1'000	31.12.2017	31.12.2018
Report de l'année précédente	9'182	29'279
Bénéfice annuel	95'595	192
<b>Bénéfice à disposition à l'assemblée des délégués</b>	<b>104'777</b>	<b>29'471</b>
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Attribution à la réserve légale	-75'500	-
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>29'277</b>	<b>29'471</b>

En 2018, le report de l'année précédente de 29'279'000 de CHF a été corrigé pour des raisons d'arrondis.

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2018 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



**KPMG AG**  
**Financial Services**  
Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zürich

PO Box  
CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des délégués de

## **Pax Holding (société coopérative), Bâle**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 84 à 88), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### ***Responsabilité du Conseil d'administration***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Pax Holding (société coopérative), Bâle**  
*Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
à l'Assemblée générale des délégués  
Comptes annuels 2018*

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Elina Monsch  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, le 19 mars 2019

*Annexes :*

- Comptes annuels constitués du compte de résultat, du bilan et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

**OURS**

**Éditeur**

Pax Holding (société coopérative), Bâle

**Texte**

Pax

**Concept et design**

Multiplikator AG

**Photos**

Julian Salinas, Getty Images, Stocksy United

© Copyright 2019 by Pax Holding  
(société coopérative)

Reproduction intégrale ou partielle  
uniquement avec l'autorisation écrite  
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:  
[www.pax.ch/rapport-de-gestion](http://www.pax.ch/rapport-de-gestion)

**Pax**  
Aeschenplatz 13  
CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66  
Fax +41 61 277 64 56  
[info@pax.ch](mailto:info@pax.ch)  
[www.pax.ch](http://www.pax.ch)